

Chapitre 11

Activité sur le marché du travail

Serge Hamel

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Solidarité sociale

Ourdia Naidji

Direction de la recherche, du développement et des programmes
Office des personnes handicapées du Québec

Introduction

Le travail constitue une valeur fondamentale dans notre société. En plus de la récompense pécuniaire qu'il procure par opposition à la dépendance à un soutien public du revenu, il joue un rôle de premier plan dans les domaines de l'interaction sociale et de la formation de l'identité, en permettant à la personne de contribuer à la vie de la collectivité. Pour les personnes ayant une incapacité, le lieu de travail offre une occasion privilégiée de contacts réguliers hors du foyer lorsque des limitations affectent leur participation aux autres types d'activités.

De nombreuses études antérieures permettent de démontrer que la présence d'une incapacité n'entraîne pas automatiquement l'inemployabilité, ou l'incapacité des personnes à se chercher et à occuper un emploi. Fawcett (1996) donne un bon aperçu des facteurs influençant la participation au travail des personnes ayant une incapacité, à partir des données des enquêtes sur la santé et les limitations d'activités de 1986 et de 1991 (ESLA). On constate que la proportion de personnes employées ou à la recherche d'un emploi est sensiblement plus faible chez les personnes ayant une incapacité que dans le reste de la main-d'œuvre, alors que la proportion de chômeurs y est plus élevée (Statistique Canada, 1995, données provenant de l'ESLA de 1991). Le renforcement de la formation semble toutefois réduire l'impact de l'incapacité au regard du marché du travail (Fawcett, 1996; Commission des communautés européennes, 1997). Par ailleurs, un

âge élevé constitue souvent une contrainte de recherche d'un emploi, en particulier pour les personnes ayant une incapacité. D'ailleurs, le nombre et le niveau de gravité des incapacités sont plus élevés pour les personnes plus âgées (Statistique Canada, 1995). Ces deux facteurs, ainsi que la nature de l'incapacité, jouent un rôle important dans la présence ou non des personnes sur le marché du travail.

D'autres obstacles sont également identifiés. Plusieurs études démontrent ainsi que les besoins spécifiques des personnes ayant une incapacité, que ce soit sur le plan des aides techniques, de l'adaptation ou des services, nuisent à l'intégration sur le marché du travail lorsqu'ils sont non comblés (Fawcett, 1996). La perception négative de l'incapacité de la part des employeurs constitue une autre difficulté identifiée dans les études (Commission canadienne des droits de la personne, 1998; Mercier et autres, 1998). Par ailleurs, on peut facilement imaginer que la recherche d'emploi constitue un défi accru pour les personnes ayant une incapacité. Dans certains cas, les obstacles rencontrés les découragent à se chercher un emploi. Enfin, les femmes ayant une incapacité sont moins présentes sur le marché du travail que les hommes (Harvey, 1990). La liste des constats pourrait s'allonger puisque la documentation scientifique récente sur ce sujet s'est développée de façon importante au cours des dernières années.

Les orientations québécoises en matière d'emploi reposent sur le postulat que la participation au marché du travail est aussi souhaitable pour les personnes ayant

une incapacité, mais capables de travailler, que pour les personnes qui n'en ont pas (Office des personnes handicapées du Québec, 1992). Par contre, leur accès à l'emploi est plus difficile. Plusieurs des obstacles en cause font l'objet d'analyses dans ce chapitre. On peut supposer que le maintien en emploi présente aussi des difficultés particulières pour les personnes ayant une incapacité. Toutefois, le nombre de thèmes abordés a empêché d'approfondir un tel sujet dans le questionnaire de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* (EQLA).

Le présent chapitre vise principalement à décrire la participation au marché du travail des personnes ayant une incapacité et les contraintes de cette participation. La première section traite du statut d'emploi de la population à l'étude, la divisant en trois sous-populations : les personnes en emploi, celles en chômage et celles qui sont inactives. Le taux de chômage est présenté à la deuxième section. La troisième section aborde les conditions d'emploi des personnes occupées. La section suivante analyse les limites au genre et à la quantité de travail effectué en raison de l'incapacité, quel que soit le statut d'emploi, ainsi que la capacité de travailler des personnes ne faisant pas partie de la population active. Les deux sections suivantes s'intéressent au désavantage sur le plan du travail relié à l'incapacité, et aux besoins d'aide, d'aménagements spéciaux ou d'installations adaptées. Enfin, les sections sept et huit traitent de la recherche d'emploi et de la discrimination sur le marché du travail.

11.1 Aspects méthodologiques

La section E du questionnaire de suivi de l'EQLA (QA-172 à 210) s'adresse aux personnes de 15 à 64 ans. Ces questions ont été analysées pour la plupart, et ont servi à créer plusieurs indicateurs. Certains traduisent des concepts largement répandus dans la littérature portant sur le marché du travail.

Le premier indicateur est le statut d'emploi, qui distingue les personnes en emploi, les personnes en chômage et

les personnes ne faisant pas partie de la population active. Les questions permettant d'établir ce statut (QA-172 à 178) sont couramment utilisées par Statistique Canada pour déterminer le statut d'emploi. Ce fut notamment le cas lors des enquêtes de l'ESLA de 1986 et de 1991. Les personnes en emploi sont définies comme les personnes ayant travaillé la semaine précédant l'enquête, avec rémunération dans une entreprise, sans rémunération dans une entreprise ou sur une ferme familiale, à son compte ou pour une allocation dans un atelier de travail. Les personnes en vacances, en congé à cause d'une maladie, en grève, en lock-out ou absentes du marché du travail pour d'autres raisons sont aussi considérées en emploi. Les personnes en chômage sont celles qui ont cherché du travail au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête. Ces dernières devaient aussi mentionner qu'elles auraient pu commencer à travailler la semaine précédente si un emploi avait été disponible. Dans le cas contraire, elles pouvaient être déjà en emploi, être temporairement malades ou invalides ou avoir des raisons personnelles ou familiales qui les auraient empêchées de commencer à travailler cette semaine-là. Toutes les personnes n'étant pas en emploi ou en chômage sont définies comme ne faisant pas partie de la population active.

Créé à partir du statut d'emploi, un indicateur présente l'activité ou l'inactivité sur le marché du travail. Le taux d'activité correspond au nombre de personnes en emploi et en chômage rapporté à l'ensemble de la population. C'est son complément, soit le taux d'inactivité, qui est présenté plutôt dans ce chapitre; il correspond au nombre de personnes ne faisant pas partie de la population active sur l'ensemble de la population. Le taux de chômage mesure le rapport du nombre de personnes en chômage sur l'ensemble des personnes faisant partie de la population active. Les mêmes taux sont calculés par Statistique Canada lors de son enquête périodique sur la population active. Ces taux permettent donc d'établir un parallèle entre la population ayant une incapacité et l'ensemble de la population; l'inclusion de la population ayant une incapacité dans l'ensemble de la

population empêche toutefois de faire des tests de signification statistique.

Trois caractéristiques du travail chez les personnes en emploi sont présentées : le nombre d'heures travaillées au cours de la semaine ayant précédé l'enquête (QA-173), regroupées en catégories, la catégorie professionnelle (QRI-165) et la taille de l'entreprise où la personne travaille actuellement (QAA-50).

Les limitations au travail sont abordées différemment selon le statut d'emploi des personnes. D'abord, l'impact de leur état ou problème de santé sur le travail réalisé est vérifié chez les personnes occupées sous trois aspects : le changement d'emploi, le changement de genre de travail et la réduction de la quantité de travail (QA-180). Ensuite, la perception des limitations quant au genre ou à la quantité de travail qu'elles peuvent ou pourraient faire à cause de leur état ou de leur problème de santé est vérifiée tant chez les personnes occupées (QA-181) que chez celles en chômage (QA-189). Enfin, les personnes occupées seulement sont questionnées sur leur perception des difficultés éventuelles à changer d'emploi ou à obtenir de l'avancement (QA-183).

Pour les personnes ne faisant pas partie de la population active, il est intéressant de connaître leur capacité à travailler. Un indicateur permet de distinguer les personnes totalement incapables de travailler, celles limitées dans le genre et la quantité de travail et celles qui seraient capables de travailler sans limitation (QA-198 et 199). Notons qu'il s'agit ici de la perception des répondants quant à leur capacité de travailler. Cette perception peut être influencée par la durée de leur absence du marché du travail, qui remonte parfois à quelques années, et par de nombreux autres facteurs dont l'âge, le taux de chômage de la région, etc.

Les besoins d'aide, d'aménagements spéciaux et d'installations adaptées en milieu de travail sont analysés à partir de quelques indicateurs. Les besoins d'aide et d'aménagement du travail sont identifiés pour les personnes en emploi (QA-184), en chômage (QA-

194) et pour les personnes inactives (QA-207). Les items sont les suivants : aide de quelqu'un (comme un lecteur ou un interprète), aide technique (comme un système d'amplification ou la conversion de l'imprimé en braille), redéfinition des tâches, horaire flexible ou réduction du temps de travail, transport adapté et autres. Les besoins d'installations adaptées sont identifiés pour les mêmes sous-groupes (QA-185, 195 et 208), pour les items suivants : mains courantes ou rampes d'accès, stationnement accessible, ascenseurs adaptés, poste de travail adapté, toilettes accessibles et autres. Pour les personnes en emploi, des sous-questions se sont ajoutées sur la disponibilité de l'aide pour chacun des items (QA-184 et 185). Un indicateur de réponse à ces besoins en trois catégories a été créé : besoins d'aide, d'aménagements et d'installations adaptés comblés totalement (disponibilité de l'aide pour chacun des besoins exprimés), en partie (disponibilité pour certains besoins et non-disponibilité pour d'autres) ou pas du tout (non-disponibilité pour tous les besoins exprimés).

La discrimination perçue face à l'emploi au cours des cinq années ayant précédé l'enquête est aussi analysée sous les aspects suivants : la discrimination face à l'embauche (QA-187a, 196a et 209a), la discrimination face à la promotion (QA-187b, 196b et 209b), la discrimination face à l'accès à des cours de formation (QA-187c, 196c et 209c) et la discrimination entraînant une fin d'emploi (QA-187d, 196d et 209d). Un autre indicateur (QA-188, 197 et 210) permet de connaître la perception des personnes quant au fait qu'un employeur actuel ou éventuel considère leur état ou leur problème de santé comme un désavantage sur le plan du travail. La discrimination demeure une réalité difficile à mesurer. Certaines personnes peuvent y être très sensibles et même dans certains cas, peuvent en accroître l'importance. D'autres personnes, au contraire, peuvent en avoir subi sans s'en rendre compte ou sans vouloir la mentionner.

L'EQLA traite de façon approfondie la recherche d'emploi chez les personnes ne faisant pas partie de la population active. Sont examinées la recherche d'emploi

au cours des deux années précédant l'enquête (QA-202), celle que les personnes prévoient faire dans les deux années suivant l'enquête (QA-204), et enfin, la nature des obstacles rencontrés dans cette recherche (QA-203). Un indicateur combine la recherche d'emploi selon les questions QA-202 et 204. Parce qu'on rattache à l'emploi une valeur positive importante, il est possible que des personnes interrogées répondent qu'elles ont fait ou feront une recherche d'emploi, même si dans les faits, elles n'en avaient pas cherché de façon active. Il faut donc prendre en compte cette limite dans l'interprétation de ces données, dont la valeur peut être surestimée.

L'impact de l'incapacité de la personne sur la recherche d'emploi est évalué auprès des personnes en chômage par une question à choix de réponse dichotomique (QA-191). Comme dernier indicateur relatif à la recherche d'emploi, le désir d'un emploi à temps plein ou à temps partiel est vérifié auprès des personnes en chômage (QA-192) et des personnes inactives (QA-205).

L'information sur les besoins d'aides, d'aménagements et d'installations, la discrimination et la recherche d'emploi est disponible dans l'EQLA et dans l'ESLA de 1991. Cependant, le faible nombre de personnes de l'échantillon pour ces questions réduit considérablement la capacité d'observer des différences significatives.

Les principaux indicateurs de cette section portant sur le marché du travail sont examinés selon les principales caractéristiques de la population ayant une incapacité (scolarité, âge, sexe, nombre d'incapacités, nature et gravité de l'incapacité et zone de résidence). Par contre, dans plusieurs cas, le peu de répondants à certaines questions est un obstacle à l'analyse. On reviendra en conclusion sur les aspects les plus importants qui ne peuvent être pris en compte pour cette raison.

La plupart des variables ont un taux de non-réponse partielle de 5 % ou moins. La capacité de travailler de la

population inactive a un taux de non-réponse partielle de 5,5 %; c'est le fait surtout des personnes âgées de 55 à 64 ans. La non-réponse à la question sur la discrimination face à une promotion dépasse à peine 5,1 %; elle est associée surtout au sexe féminin, à une scolarité plus faible, à l'incapacité de nature motrice seulement et à l'incapacité modérée ou grave. Signalons également la non-réponse de 8 % à la question sur la recherche d'emploi envisagée pour la période des deux années à venir (QA-204) et la non-réponse quant aux obstacles rencontrés dans la recherche d'emploi (QA-203), variant de 5,4 % à 8 % selon les items. Les caractéristiques identifiées chez les non-répondants sont : un âge entre 55 et 64 ans, l'incapacité de nature motrice seulement, ainsi que le fait d'être en emploi ou à la retraite (statut d'activité habituel sur 12 mois). Enfin, la recherche d'emploi passée et prévue (QA-202 et 204) a un taux de non-réponse de 8,5 %. Dans tous les cas, les caractéristiques identifiées ont peu d'impact sur les estimations; les biais mesurés sont donc négligeables.

11.2 Résultats

11.2.1 Statut d'emploi

Le statut d'emploi permet de connaître la proportion de personnes ayant une incapacité qui sont en emploi ou au chômage ou encore celles qui sont inactives sur le marché du travail.

11.2.1.1 Évolution du statut d'emploi

L'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* permet d'estimer que 51 % de la population de 15 à 64 ans ayant une incapacité fait partie de la population inactive (tableau 11.1). Il y a donc moins d'une personne sur deux dans cette population qui est soit occupée (42 %), soit au chômage (6 %). Le taux d'inactivité, mesuré en 1998, est demeuré pratiquement le même que celui observé lors de l'ESLA de 1991 (54 %). Par rapport à l'ESLA de 1986, le taux d'inactivité a diminué, passant de 63 % à 51 %.

Tableau 11.1

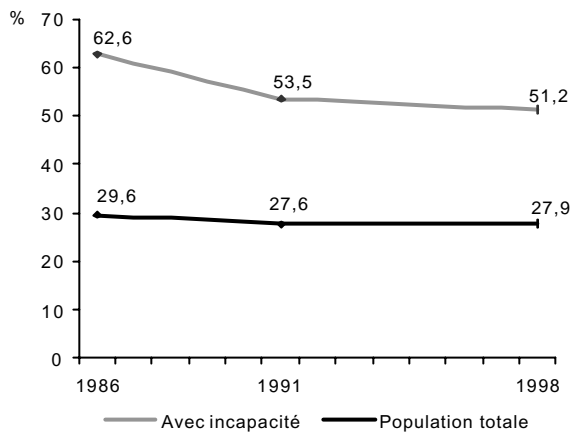
Statut d'emploi, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1986, 1991 et 1998

	1986		1991		1998	
	%	Pe '000	%	Pe '000	%	Pe '000
Occupé	31,1	120,3	38,5	163,0	42,5	267,8
En chômage	6,3	24,5	8,0	33,9	6,4	40,1
Inactif	62,6	242,4	53,5	226,7	51,2	322,6
Total	100,0	387,2	100,0	423,5	100,0	630,5

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986*.Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1991*.Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

L'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada en 1998 révèle, pour sa part, que la population inactives avec ou sans incapacité représentait au Québec 30 % des personnes de 15 à 64 ans en 1986, 28 % en 1991 et 28 % en 1998 (figure 11.1). Bien que l'écart demeure très élevé entre les personnes ayant une incapacité et l'ensemble de la population, la proportion de personnes inactives parmi les 15 à 64 ans ayant une incapacité semble avoir diminué davantage, entre 1986 et 1998, que celle de l'ensemble de la population du même groupe d'âge.

Figure 11.1
Taux d'inactivité¹, population avec incapacité et population totale¹ de 15 à 64 ans, Québec, 1986, 1991 et 1998



1. La population totale désigne la population avec et sans incapacité.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.
Statistique Canada, *Enquête sur la population active, 1986 et 1991*.

11.2.1.2 Facteurs liés au statut d'emploi

L'âge et le sexe sont des facteurs importants associés à la participation au travail des personnes ayant une incapacité (tableau 11.2). Les personnes de 15-34 ans ou de 35-54 ans sont proportionnellement plus occupées (47 % et 49 % respectivement) que celles de 55-64 ans (24 %). Le taux d'inactivité est plus élevé chez les personnes de 55-64 ans (74 %) que chez les groupes plus jeunes (43 % et 45 %).

Les hommes ayant une incapacité sont occupés dans une proportion d'environ 48 % comparativement à 38 % des femmes. Celles-ci sont également moins actives sur le marché du travail, leur taux d'inactivité étant de 56 % comparativement à 46 % chez les hommes.

Le plus haut niveau de scolarité atteint est fortement relié au statut d'emploi des personnes ayant une incapacité. En effet, les personnes ayant un niveau de scolarité postsecondaire sont, toutes proportions gardées, plus occupées (60 %) que celles ayant moins de 9 ans de scolarité (22 %) ou entre une 2^e et une 5^e secondaire (37 %).

La proportion de personnes occupées parmi la population ayant une incapacité est plus élevée dans la métropole (48 %) qu'en milieu rural (33 %). Au contraire, le taux d'inactivité est plus élevé dans ce dernier (62 %) que dans la première (46 %).

L'examen du statut d'activité habituel au cours d'une période de 12 mois (présenté au chapitre 5) apporte un certain éclairage sur le statut d'emploi mesuré ici, rappelons-le, au moment de l'enquête. Précisons que le statut d'activité comporte un éventail plus large de catégories et n'est pas centré sur l'activité sur le marché du travail; ainsi, le statut d'activité habituel « sans emploi » peut inclure les personnes à la recherche ou non d'un emploi. Le tableau C.11.1 montre que près de la moitié des « inactifs » de 15 à 34 ans sont aux études (45 %). Chez les personnes de 35 à 54 ans, une bonne proportion tient maison (32 %) cependant que 39 % sont sans emploi sur une période de 12 mois également. Entre 55 et 64 ans, on observe que 39 % des « inactifs » sont à la retraite et que 30 % tiennent maison. Pour chacun des groupes d'âge

examinés, des proportions importantes de personnes en chômage ou inactives au moment de l'enquête ont été également sans emploi au cours d'une période de 12 mois.

Parmi les adultes de 15 à 64 ans, la proportion de personnes occupées est beaucoup plus élevée chez ceux ayant une incapacité liée à l'audition (53 %) que chez ceux n'ayant pas ce type d'incapacité (40 %) (tableau 11.3). Au contraire, l'inactivité sur le marché du travail est plus élevée parmi les personnes ayant une incapacité liée à la parole (74 %), à la mobilité (64 %), à l'agilité (59 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (59 %), que chez celles qui n'ont pas l'incapacité en question.

Tableau 11.2

Statut d'emploi selon l'âge, le sexe, le plus haut niveau de scolarité atteint et la zone de résidence, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	Occupé	En chômage %	Inactif
Âge			
15-34 ans	46,6	10,9*	42,6
35-54 ans	49,2	6,1*	44,7
55-64 ans	24,0	2,1**	73,9
Sexe			
Hommes	47,5	7,1*	45,5
Femmes	38,3	5,8*	55,9
Plus haut niveau de scolarité atteint			
Moins de 9 ans d'études	22,0	4,1**	73,9
Études secondaires	36,7	8,0*	55,3
Études postsecondaires et grade universitaire	60,4	6,2*	33,4
Zone de résidence			
Métropole	47,6	6,2*	46,3
Capitales régionales	40,6	6,0**	53,4
Autres villes	41,1	7,6*	51,3
Milieu rural	32,5	5,7**	61,8
Total	42,5	6,4	51,2

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 11.3

Statut d'emploi selon la nature¹, le nombre et la gravité des incapacités, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	Occupé	En chômage %	Inactif
Audition			
Oui	52,9	6,1*	41,0
Non	39,8	6,5	53,8
Vision			
Oui	34,6	7,4**	58,0
Non	43,3	6,3	50,4
Parole			
Oui	24,2*	2,2**	73,6
Non	43,5	6,6	49,9
Mobilité			
Oui	31,3	5,0*	63,7
Non	51,2	7,5	41,3
Agilité			
Oui	36,1	4,9*	59,0
Non	46,9	7,5	45,6
Intellect/santé mentale			
Oui	33,2	8,2*	58,6
Non	45,9	5,5	48,6
Autre			
Oui	49,7	6,7**	43,6
Non	41,4	6,3	52,3
Nombre d'incapacités			
Une	50,0	6,9	43,1
Deux	36,1	5,7*	58,2
Trois et plus	23,4	5,1**	71,5
Gravité de l'incapacité			
Légère	50,0	7,4	42,6
Modérée	31,8	4,5**	63,7
Grave	17,6	3,9**	78,5
Total	42,5	6,4	51,2

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Plus les personnes ont des incapacités, et moins elles sont occupées. En effet, 50 % de celles ayant une seule incapacité sont occupées comparativement à environ 36 % de celles ayant deux incapacités et 23 % de celles en ayant trois ou plus. La présence de trois incapacités ou plus accroît considérablement le taux d'inactivité (72 %) comparativement à une (43 %) ou à deux (58 %) incapacités. De même, plus l'incapacité est

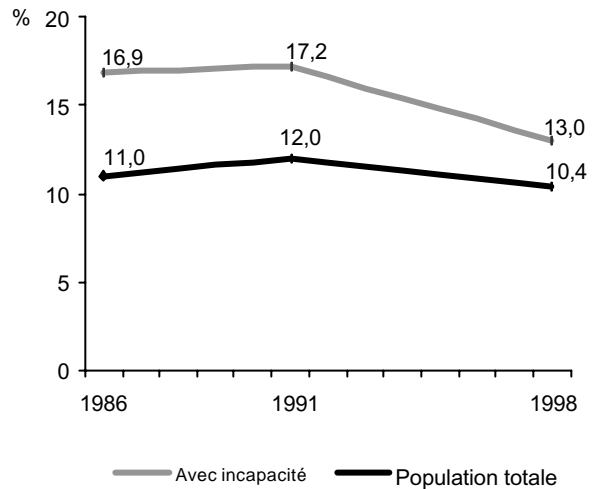
grave et moins les personnes sont actives sur le marché du travail. En effet, les personnes ayant une incapacité légère (50 %) sont davantage occupées que celles ayant une incapacité modérée (32 %) ou grave (18 %). On sait cependant que l'âge est plus avancé chez les personnes ayant une incapacité grave, ce qui peut influencer cette relation.

11.2.2 Taux de chômage

Le taux de chômage reflète mieux la difficulté à trouver un emploi que la proportion de personnes en chômage. En effet, ce dernier indicateur prend en compte l'ensemble des personnes, y compris les personnes inactives, qu'elles soient en mesure ou non d'occuper un emploi. Ainsi, une simple variation dans la proportion de personnes inactives sur le marché du travail provoque un changement de valeur de cet indicateur, alors que le taux de chômage reste inchangé.

Le taux de chômage des personnes ayant une incapacité est de l'ordre de 13 % en 1998 selon l'EQLA comparativement à 10 % dans l'ensemble de la population québécoise (Statistique Canada, 1998). L'écart entre le taux de chômage dans la population ayant une incapacité et la population québécoise en général semble s'être rétréci entre 1986 et 1998 (figure 11.2). Le taux de chômage est significativement plus élevé chez les personnes avec incapacité âgées de 15-34 ans (19 %) que chez celles de 35-64 ans (11 %) (figure 11.3).

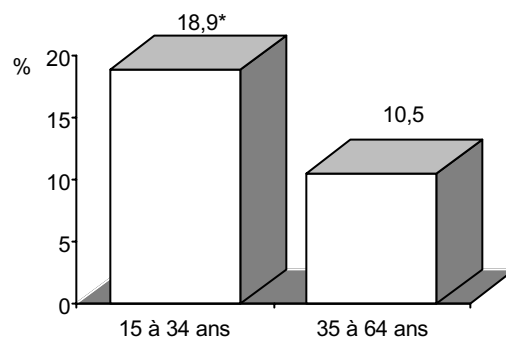
Figure 11.2
Taux de chômage, population avec incapacité et population totale¹ de 15 à 64 ans, Québec, 1986, 1991 et 1998



1. La population totale désigne la population avec et sans incapacité.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la population active 1986, 1991 et 1998*.
Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Figure 11.3
Taux de chômage selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

11.2.3 Caractéristiques du travail chez les personnes en emploi

Quelques caractéristiques du travail chez les personnes en emploi sont examinées, soit les heures travaillées, les catégories professionnelles et la taille de l'entreprise.

Selon le tableau 11.4, presque quatre personnes sur cinq (79 %) ayant une incapacité et qui occupaient un emploi avaient travaillé à temps plein (30 heures ou plus) au cours de la semaine de référence. Environ une personne sur dix avait travaillé entre 20 et 29 heures (10 %) et un peu plus d'une personne sur dix avait travaillé moins de 20 heures (12 %).

Tableau 11.4
Nombre d'heures travaillées, personnes occupées de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

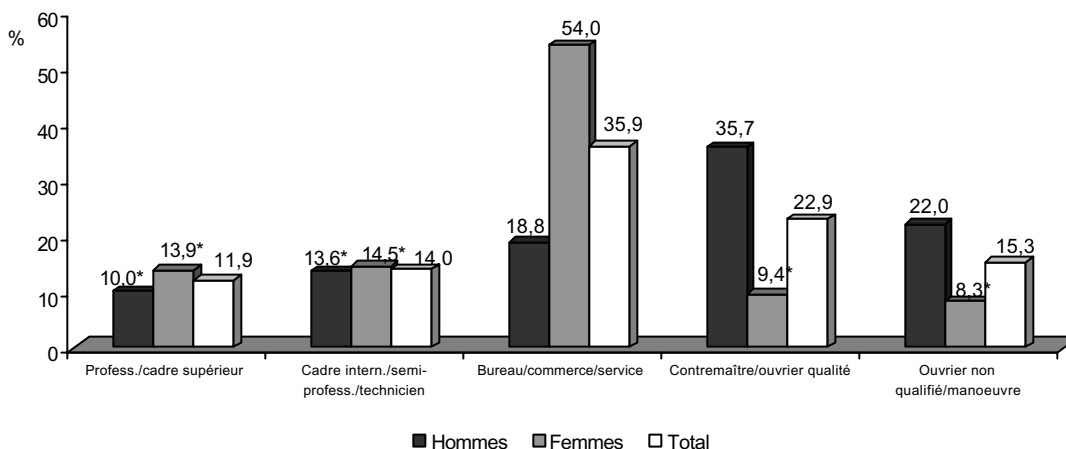
	%
Moins de 20 heures	11,9
20 à 29 heures	9,5
30 heures et plus	78,6
Total	100,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

La figure 11.4 présente les catégories professionnelles des personnes occupées selon le sexe. Les personnes ayant une incapacité occupent des emplois surtout dans la catégorie professionnelle des employés de bureau, de commerce et de service (36 %). Viennent ensuite les contremaîtres et les ouvriers qualifiés (23 %), les ouvriers non qualifiés et les manœuvres (15 %), les cadres intermédiaires, les semi-professionnels et les techniciens (14 %) et enfin, les professionnels et les cadres supérieurs (12 %). Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, en proportion, parmi les employés de bureau, de commerce et de service alors que c'est l'inverse parmi les contremaîtres et les ouvriers qualifiés ou parmi les ouvriers non qualifiés et les manœuvres.

La majorité des personnes ayant une incapacité travaillent dans une petite entreprise comptant moins de 50 employés (55 %) (tableau 11.5). Les personnes de 15-34 ans sont proportionnellement plus nombreuses que celles de 35-64 ans à travailler dans une entreprise comptant moins de 20 employés (49 % c. 36 %).

Figure 11.4
Catégories professionnelles selon le sexe, personnes en emploi¹ de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998



1. Personnes qui occupent un emploi « actuellement » selon la question QRI-161.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activité 1998*.

Tableau 11.5

Taille de l'entreprise où elles travaillent selon l'âge, personnes occupées de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	15-34 ans	35-64 ans	Total
	%		
1 à 19 employés	48,9	35,6	39,4
20 à 49 employés	16,9 *	14,7	15,3
50 à 99 employés	10,0 **	12,1	11,5
100 à 499 employés	12,9 *	20,6	18,4
500 employés et plus	11,4 *	17,0	15,4
Total	100,0	100,0	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

11.2.4 Limitations au travail

11.2.4.1 Limitations au travail des personnes actives

Cinq indicateurs liés à l'impact de l'incapacité sur l'emploi sont pris en considération. Il s'agit du changement d'emploi, du changement de genre de travail et de la réduction de la quantité de travail vécus par les personnes occupées, de la perception des limitations quant au genre ou à la quantité de travail chez les personnes occupées ou en chômage et finalement, chez les personnes occupées, de la difficulté perçue à changer d'emploi ou à obtenir de l'avancement.

Les trois premiers indicateurs visent à identifier les conséquences de l'incapacité sur un emploi occupé actuellement ou antérieurement. Les résultats, présentés au tableau 11.6, montrent que 12 % des personnes occupées ont déjà changé d'emploi, 14 % ont changé le genre de travail qu'elles faisaient et 24 % ont réduit la quantité de travail effectué, à cause de leur incapacité.

On observe certaines associations entre ces indicateurs et la nature de l'incapacité. Comparées à celles qui

n'ont pas ce type d'incapacité, les personnes ayant une incapacité liée à l'audition sont moins affectées quant au genre (8 % c. 17 %) ou à la quantité (16 % c. 27 %) de travail qu'elles effectuent. Les associations avec les autres types d'incapacité vont en sens contraire. Ainsi, les incapacités liées aux activités intellectuelles ou à la santé mentale entraînent plus souvent un changement d'emploi (18 % c. 11 %) ou une réduction de la quantité de travail (37 % c. 21 %). De plus, une proportion plus élevée des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ont dû changer de genre de travail par rapport à celles n'ayant pas ce type d'incapacité. Par ailleurs, les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou à l'agilité ont dû réduire la quantité de travail effectué en plus grande proportion que celles n'ayant pas l'incapacité en question (36 % c. 18 % pour la mobilité et 31 % c. 20 % pour l'agilité). On ne note pas de lien entre ces indicateurs et les types d'incapacité suivants : vision, parole et « autre ».

Les résultats montrent également une association entre le nombre d'incapacités ou leur gravité et les indicateurs d'effet de l'incapacité sur l'emploi. Ainsi, on observe que 27 % des personnes ayant trois incapacités ou plus ont déjà changé d'emploi en raison de leur incapacité, comparativement à 11 % pour celles ayant une seule incapacité. La réduction de la quantité de travail varie fortement selon le nombre d'incapacités (19 %, 29 % et 56 % pour les personnes ayant respectivement une, deux ou trois incapacités ou plus). Par contre, le genre de travail effectué n'est pas associé au nombre d'incapacités pour le seuil de signification choisi.

Parmi cette population en âge de travailler, la gravité de l'incapacité est associée autant au changement d'emploi, au changement de genre de travail qu'à la réduction de la quantité de travail. Ainsi, 63 % des personnes dont l'incapacité est grave ont dû réduire la quantité de travail effectué, contre 41 % lorsque l'incapacité est modérée et 18 %, lorsqu'elle est légère.

Tableau 11.6

Effet de l'incapacité sur l'emploi¹ selon la nature², le nombre et la gravité des incapacités, personnes occupées de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	Changement d'emploi	Changement de genre de travail %	Réduction de la quantité de travail
Audition			
Oui	9,7 **	8,5 **	15,5 *
Non	13,4	16,5	27,2
Vision			
Oui	13,8 **	10,5 **	22,4 **
Non	12,4	14,8	24,2
Parole			
Oui	43,9 **	42,2 **	45,3 **
Non	11,4	13,6	23,5
Mobilité			
Oui	15,2 *	18,9 *	36,5
Non	11,2 *	12,3	18,3
Agilité			
Oui	15,3 *	18,2 *	31,0
Non	11,0 *	12,4	20,4
Intellect/santé mentale			
Oui	18,0 *	15,5 *	37,4
Non	11,0	14,2	20,6
Autre			
Oui	10,7 **	17,8 *	23,3 *
Non	12,8	13,8	24,3
Nombre d'incapacités			
Une	10,8	12,7	18,7
Deux	13,0 *	17,1 *	29,4 *
Trois et plus	27,1 **	24,4 **	56,0
Gravité de l'incapacité			
Légère	10,2	11,3	18,3
Modérée	19,6 *	26,7 *	41,0
Grave	23,9 **	22,2 **	63,5 *
Total	12,4	14,4	24,1

1. Emploi actuel ou antérieur.

2. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Un autre indicateur vise à connaître la perception qu'ont les personnes occupées de leurs limitations dans leur emploi actuel et, chez les personnes en chômage, celle de leurs limitations dans un emploi éventuel. Les résultats sont présentés au tableau 11.7. Les personnes actives sur le marché du travail déclarent,

dans une proportion de 35 %, être limitées quant au genre ou à la quantité de travail qu'elles peuvent faire en raison de leur incapacité. Les incapacités reliées à la parole, à la mobilité, à l'agilité, aux activités intellectuelles ou à la santé mentale ainsi qu'à l'audition sont associées à ces limitations au travail.

Tableau 11.7

Limitations quant au genre ou à la quantité de travail selon la nature¹, le nombre et la gravité des incapacités, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité occupées ou en chômage, Québec, 1998

	Occupé	En chômage	Total
	%		
Audition			
Oui	17,8 *	39,6 **	20,0 *
Non	35,8	67,5	40,2
Vision			
Oui	29,6 *	47,3 **	32,7 *
Non	31,2	63,6	35,3
Parole			
Oui	68,6 *	77,3 **	70,2 *
Non	29,8	61,5	34,0
Mobilité			
Oui	49,5	84,7	54,4
Non	22,4	49,5 *	25,8
Agilité			
Oui	41,4	71,9	45,1
Non	25,5	57,1	29,8
Intellect/santé mentale			
Oui	44,5	60,0 *	47,5
Non	27,6	62,8	31,4
Autre			
Oui	30,8 *	77,4 *	36,4
Non	31,1	59,3	34,8
Nombre d'incapacités			
Une	23,5	53,7	27,1
Deux	41,4	80,8	46,8
Trois et plus	71,8	70,5 *	71,6
Gravité de l'incapacité			
Légère	21,4	55,4	25,7
Modérée ou grave	66,8	83,1	69,1
Total	31,1	61,8	35,1
Pe '000	83,2	24,7	107,9

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Lorsque les personnes ayant un type d'incapacité sont comparées à celles n'ayant pas l'incapacité en question, de plus grandes proportions de personnes ayant une incapacité relative à la parole (70 % c. 34 %), à la mobilité (54 % c. 26 %), aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (48 % c. 31 %) et à l'agilité (45 % c. 30 %) affirment être limitées quant au genre ou à la quantité de travail qu'elles peuvent faire dans leur entreprise ou leur emploi actuel, en raison de leur incapacité. Relativement aux personnes ayant un problème d'audition, elles sont au contraire moins

nombreuses en proportion à déclarer de telles limitations (20 % c. 40 %). On n'observe pas de différence concernant les limitations au travail selon la présence d'une incapacité de nature visuelle ou de type « autre ».

Le nombre d'incapacités et leur gravité entraînent aussi des limitations au travail. Environ 69 % des personnes qui ont une incapacité modérée ou grave disent être limitées quant au genre ou à la quantité de travail qu'elles peuvent ou pourraient faire, en raison de leur

état, comparativement à 26 % de celles ayant une incapacité légère. Chez les personnes qui ont trois incapacités ou plus, 72 % se disent dans cette situation contre 47 % de celles qui en ont deux et 27 % de celles ayant une seule incapacité.

incapacité. On observe que près des trois quarts (73 %) des personnes ayant une incapacité qui sont en emploi pensent qu'il ne leur serait pas difficile de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement, alors que 15 % disent que ce serait difficile et 12 %, très difficile.

Le tableau 11.8 présente, chez les personnes en emploi, le degré de difficulté perçue à changer d'emploi ou à obtenir de l'avancement en raison de leur

Tableau 11.8

Difficulté à changer d'emploi ou à obtenir de l'avancement en raison de l'incapacité selon la nature¹, le nombre et la gravité des incapacités, personnes occupées de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	Pas difficile	Difficile ou très difficile
	%	
Audition		
Oui	80,7	19,3 *
Non	70,1	29,9
Vision		
Oui	81,6	18,5**
Non	72,2	27,8
Parole		
Oui	24,1**	76,0*
Non	74,3	25,7
Mobilité		
Oui	59,7	40,3
Non	79,2	20,8
Agilité		
Oui	64,2	35,8
Non	77,3	22,7
Intellect/santé mentale		
Oui	59,2	40,8
Non	76,5	23,6
Autre		
Oui	84,3	15,7
Non	70,9	29,1
Nombre d'incapacités		
Une	78,9	21,1
Deux	64,4	35,6
Trois et plus	40,1*	59,9
Gravité de l'incapacité		
Légère	80,3	19,7
Modérée ou grave	43,0	57,1
Total	72,9	27,1

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Ce degré de difficulté est associé à la nature de l'incapacité. Lorsque comparées aux personnes n'ayant pas l'incapacité en question, ce sont davantage les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité (40 % c. 21 %), à l'agilité (36 % c. 23 %) ou aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (41 % c. 24 %) qui pensent qu'il est difficile ou très difficile de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement dans leur emploi actuel, en raison de leur incapacité. À l'inverse, les personnes ayant un problème d'audition considèrent moins difficile que les autres de réaliser ces changements de travail (19 % c. 30 %). C'est le cas aussi des personnes ayant un type « autre » d'incapacité (16 % c. 29 %). Par contre, on ne note pas d'association selon la présence d'une incapacité liée à la vision, alors que la faible taille de l'échantillon des personnes occupées ayant une incapacité liée à la parole ne permet pas de vérifier l'association.

On observe aussi que 21 % des personnes ayant une seule incapacité, comparativement à 60 % de celles qui ont trois incapacités ou plus, croient qu'en raison de leur incapacité il serait difficile ou très difficile de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement dans leur emploi actuel. De même, les personnes ayant une incapacité légère sont proportionnellement moins nombreuses que celles ayant une incapacité modérée ou grave (20 % c. 57 %) à penser qu'il serait difficile ou très difficile de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement.

11.2.4.2 Capacité de travailler des personnes inactives

Dans le cadre de l'enquête, il est demandé aux personnes inactives sur le marché du travail si elles se considèrent totalement incapables de travailler dans un emploi ou dans une entreprise en raison de leur incapacité. Les personnes capables de travailler doivent mentionner si elles se considèrent limitées quant au genre ou à la quantité de travail qu'elles pourraient faire à cause de leur état. Un peu plus de la moitié de ces personnes se déclarent incapables de travailler (54 %) et près d'une personne sur cinq se dit limitée dans sa capacité à travailler (18 %). Ce sont

donc 28 % des personnes inactives qui sont capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (tableau 11.9).

On ne constate pas de différence à cet égard selon le sexe. Par contre, les différences selon l'âge sont marquées. L'incapacité de travailler est beaucoup plus élevée dans les groupes de 35-54 ans (58 %) et de 55-64 ans (61 %) que chez les plus jeunes (33 %).

La capacité de travailler de la population inactive varie selon la nature de l'incapacité. Comparées aux personnes n'ayant pas ce type d'incapacité, les personnes ayant une incapacité liée à la parole (80 % c. 51 %), aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (72 % c. 45 %), à l'agilité (67 % c. 42 %) ou à la mobilité (66 % c. 38 %) sont plus nombreuses à se déclarer incapables de travailler alors qu'au contraire, les personnes ayant une incapacité liée à l'audition ou de type « autre » sont moins nombreuses, toutes proportions gardées.

Le nombre d'incapacités affecte aussi la capacité à travailler des personnes inactives. Alors que 36 % des personnes ayant une seule incapacité se disent totalement incapables de travailler, c'est le cas d'environ deux personnes sur trois (64 %) ayant deux incapacités, et de près de quatre personnes sur cinq (79 %) qui en ont trois ou plus. À l'inverse, seulement une personne sur vingt (5 %) ayant trois incapacités ou plus se déclare capable de travailler sans limites dues à son état, contre 44 % de celles qui ont une seule incapacité.

Le niveau de gravité de l'incapacité est associé à la capacité de travailler des personnes inactives. Lorsque l'incapacité est légère, les personnes déclarent une incapacité totale de travailler dans environ un cas sur trois (35 %) alors qu'on retrouve dans cette situation plus des trois quarts (77 %) des personnes lorsque l'incapacité est modérée ou grave. De plus, seulement 7 % de ces dernières disent ne pas être limitées dans leur capacité de travail.

Tableau 11.9

Capacité de travailler selon l'âge, la nature¹, le nombre et la gravité des incapacités, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité inactives sur le marché du travail, Québec, 1998

	Incapable de travailler	Limité dans le travail %	Capable de travailler
Âge			
15-34 ans	32,7	20,2*	47,1
35-54 ans	58,1	21,7	20,2
55-64 ans	61,2	12,2*	26,6
Audition			
Oui	39,0	14,5*	46,6
Non	56,7	19,0	24,3
Vision			
Oui	63,2	13,0**	23,8*
Non	52,4	18,8	28,7
Parole			
Oui	80,1	15,5**	4,4**
Non	51,3	18,4	30,3
Mobilité			
Oui	66,4	16,5	17,1
Non	38,4	20,2	41,4
Agilité			
Oui	66,7	19,8	13,5
Non	42,0	16,7	41,3
Intellect/santé mentale			
Oui	71,9	13,5	14,6*
Non	45,3	20,4	34,3
Autre			
Oui	32,5*	29,4*	38,2*
Non	56,3	16,8	26,9
Nombre d'incapacités			
Une	36,4	19,2	44,3
Deux	64,3	18,6*	17,1*
Trois et plus	79,2	15,8*	5,0**
Gravité de l'incapacité			
Légère	34,7	19,5	45,8
Modérée ou grave	76,8	16,6	6,6*
Total	53,7	18,2	28,1
Pe '000	173,2	58,3	91,1

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

11.2.5 Désavantage sur le plan du travail

Cette section présente la perception des personnes avec incapacité quant au fait que leur employeur actuel ou un employeur éventuel considère leur incapacité comme un désavantage sur le plan du travail.

Environ 39 % des personnes ayant une incapacité déclarent qu'en raison de leur état, elles sont ou seraient perçues par un employeur comme

désavantagées sur le plan du travail (tableau 11.10). Les personnes ayant une incapacité qui sont en chômage ou inactives sur le marché du travail sont proportionnellement plus nombreuses que les personnes occupées à percevoir que les employeurs les considèrent désavantagées par leur incapacité sur le plan du travail (46 % et 52 % c. 22 %). C'est aussi le cas des personnes de 35-64 ans (43 %) comparativement aux plus jeunes (27 %).

Tableau 11.10

Incapacité perçue comme un désavantage sur le plan du travail selon le statut d'emploi, l'âge et le plus haut niveau de scolarité atteint, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	%
Statut d'emploi	
Occupé	22,0
En chômage	45,7
Inactif	52,1
Âge	
15-34 ans	27,5
35-64 ans	42,6
Plus haut niveau de scolarité atteint	
Moins de 9 ans d'études	51,7
Études secondaires	38,6
Études postsecondaires partielles	39,6
Études postsecondaires complétées	31,0
Grade universitaire	30,1
Total	38,7

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

La perception du désavantage varie également en fonction du niveau de scolarité. Les personnes ayant un niveau de scolarité de moins de 9 ans sont proportionnellement plus nombreuses (52 %) que celles qui ont complété un niveau postsecondaire (31 %) ou un niveau universitaire (30 %) à déclarer qu'un employeur actuel ou éventuel les considère ou considérerait comme désavantagées sur le plan du travail.

Le tableau 11.11 montre que les personnes ayant une incapacité relative à la parole (73 %), aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (53 %), à la mobilité ou à l'agilité (50 %) sont plus nombreuses à percevoir leur incapacité comme un désavantage que celles n'ayant pas ces types d'incapacité (37 %, 33 %, 30 % et 31 % respectivement). Inversement, les personnes ayant une incapacité relative à l'audition (27 %) déclarent en moins grande proportion être désavantagées que les personnes sans ce type d'incapacité (42 %).

Tableau 11.11

Incapacité perçue comme un désavantage sur le plan du travail selon la nature¹, le nombre et la gravité des incapacités, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	%
Audition	
Oui	27,1
Non	41,7
Vision	
Oui	40,8
Non	38,5
Parole	
Oui	72,5
Non	36,7
Mobilité	
Oui	50,2
Non	29,9
Agilité	
Oui	49,5
Non	31,3
Intellect/santé mentale	
Oui	53,1
Non	33,3
Autre	
Oui	33,7
Non	39,4
Nombre d'incapacités	
Une	27,2
Deux	51,6
Trois et plus	64,4
Gravité de l'incapacité	
Légère	26,8
Modérée	58,5
Grave	72,4
Total	38,7

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Les personnes ayant deux ou trois incapacités ou plus sont proportionnellement plus nombreuses à penser qu'un employeur considérerait leur incapacité comme un désavantage (52 % et 64 % respectivement) comparativement à celles qui en ont une seule (27 %). L'observation va dans le même sens pour les personnes qui ont une incapacité modérée ou grave (59 % et 72 %) comparées à celles dont l'incapacité est de gravité légère (27 %).

11.2.6 Besoins d'aide, d'aménagements et d'installations en milieu de travail

On peut s'attendre à ce que nombre de personnes ayant une incapacité aient besoin d'aide, d'aménagements ou d'installations adaptées pour travailler. Le tableau 11.12 indique la proportion des personnes ayant de tels besoins selon leur statut d'emploi. Douze pour cent (12 %) des personnes mentionnent le besoin d'une redéfinition des tâches et 14 %, celui d'un horaire flexible ou d'une réduction du temps de travail. Il est surprenant de constater que les autres besoins d'aide ou d'aménagements spéciaux sont mentionnés par environ 2 % ou moins des personnes, ces proportions étant assez imprécises cependant. Le besoin de redéfinition des tâches touche davantage les personnes en chômage (25 %) que les personnes occupées (9 %).

Nombre de personnes ayant une incapacité sont aussi susceptibles d'avoir besoin d'installations adaptées. Les

besoins de ce type mentionnés par l'ensemble des personnes de 15-64 ans sont : un poste de travail adapté (6 %), un stationnement accessible (3,4 %), des toilettes accessibles (2,8 %) des ascenseurs adaptés (2,6 %) et des mains courantes ou rampes d'accès (2,2 %)

L'enquête permet de vérifier si les personnes occupées ayant un besoin d'aide, d'aménagements ou d'installations adaptées ont eu réponse à leurs besoins. Le tableau 11.13 montre que les besoins d'aide ou d'aménagements spéciaux sont comblés pour un peu plus des deux tiers (67 %) des personnes occupées ayant une incapacité. Ils le sont en partie (6 %) ou ne le sont pas (27 %) pour l'autre tiers. Quant aux besoins d'installations adaptées, ils sont comblés pour près des deux tiers des personnes (63 %). Pour l'autre tiers, ils le sont en partie (6 % des personnes occupées) ou pas du tout (31 %).

Tableau 11.12

Nature des besoins d'aide, d'aménagements ou d'installations adaptées en milieu de travail selon le statut d'emploi, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	Occupé	En chômage	Inactif	Total
Aide et aménagements				
Aide de quelqu'un	0,7**	1,6**	0,9**	0,9**
Aide technique	0,2**	-	1,0**	0,4**
Redéfinition des tâches	8,7*	24,6*	13,6**	11,6
Horaire flexible, réduction du temps de travail	12,1	14,6**	19,1**	13,8
Transport adapté	1,5**	2,5**	2,7**	1,9**
Autres	2,1**	0,6**	2,3	2,0**
Installations adaptées				
Mains courantes, rampes d'accès	1,3**	1,4**	5,5**	2,2**
Stationnement accessible	3,2**	2,0**	4,9**	3,4*
Ascenseurs adaptés	1,4**	2,7**	6,0**	2,6*
Poste de travail adapté	4,4*	7,5**	8,7**	5,7*
Toilettes accessibles	2,2**	-	6,2**	2,8*
Autres	0,1**	-	1,8**	0,5**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 11.13

Réponse à leurs besoins d'aide, d'aménagements ou d'installations adaptées en milieu de travail, personnes occupées de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	Pour chaque besoin	Pour une partie des besoins	Besoins non comblés
	%		
Aide ou aménagements	67,1	5,6	27,3
Installations adaptées	63,1	6,1*	30,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

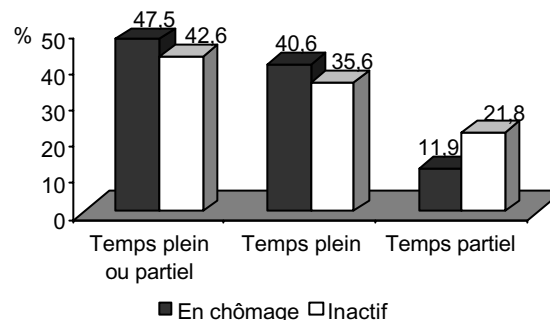
11.2.7 Recherche d'emploi

La recherche d'emploi pour les personnes en chômage et pour celles ne faisant pas partie de la population active est analysée sous les aspects de l'emploi désiré (temps plein ou temps partiel), de la capacité à se chercher du travail, de l'expérience de recherche d'emploi et des obstacles rencontrés.

Près d'une personne en chômage sur deux (48 %) désire un emploi peu importe qu'il soit à temps plein ou à temps partiel (figure 11.5). Bon nombre aussi des personnes en chômage souhaitent obtenir un emploi à temps plein seulement (41 %) et 12 %, à temps partiel seulement. Chez les personnes inactives, 43 % désirent un emploi à temps plein ou à temps partiel et 36 % en souhaitent un à temps plein seulement. Une proportion de 22 % souhaite travailler à temps partiel seulement.

Figure 11.5

Personnes désirant un emploi à temps plein ou partiel, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité en chômage ou inactives sur le marché du travail, Québec, 1998



Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Personnes en chômage

Les personnes en chômage mentionnent dans une proportion de 39 % que leur incapacité a une influence sur leur capacité à se chercher du travail (tableau 11.14). Sans vouloir établir de comparaison, mais plutôt à des fins de repère, on observe que 27 % des personnes occupées (tableau 11.8) déclarent qu'à cause de leur incapacité, il leur serait difficile ou très difficile de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement dans leur emploi actuel. On peut donc faire l'hypothèse que les personnes en chômage ont davantage de contraintes, provenant de leur état, pour la recherche d'emploi.

Quelques caractéristiques de l'incapacité ont une influence sur la capacité des personnes en chômage à se chercher du travail (tableau 11.14). On observe une association entre celle-ci et la nature (mobilité et agilité), le nombre et la gravité des incapacités. Les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité (63 %) ou à l'agilité (56 %) sont davantage affectées que celles qui n'ont pas ces types d'incapacité (26 % et 31 % respectivement).

Tableau 11.14

Personnes affectées dans leur recherche d'emploi selon la nature¹, le nombre et la gravité des incapacités, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité et en chômage, Québec, 1998

	%
Audition	
Oui	23,1 **
Non	43,0
Vision	
Oui	27,7 **
Non	40,3
Parole	
Oui	21,6 **
Non	39,3
Mobilité	
Oui	63,3
Non	26,3 *
Agilité	
Oui	55,8 *
Non	31,3 *
Intellect/santé mentale	
Oui	51,5 *
Non	30,8 *
Autre	
Oui	18,4 **
Non	42,2
Nombre d'incapacités	
Une	28,6 *
Deux	52,9 *
Trois et plus	66,9 *
Gravité de l'incapacité	
Légère	32,7 *
Modérée ou grave	60,3 *
Total	38,9

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*

Personnes ne faisant pas partie de la population active

À peine 14 % des personnes qui ne font pas partie de la population active au moment de l'enquête ont cherché du travail au cours des deux dernières années (tableau 11.15). Ce sont davantage les personnes de 15-34 ans (23 %), comparativement aux personnes de 35-64 ans (12 %), qui en ont cherché.

Tableau 11.15

Personnes qui ont cherché du travail au cours des deux dernières années selon l'âge, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité inactives sur le marché du travail, Québec, 1998

	%
15-34 ans	23,1 *
35-64 ans	11,8
Total	14,3

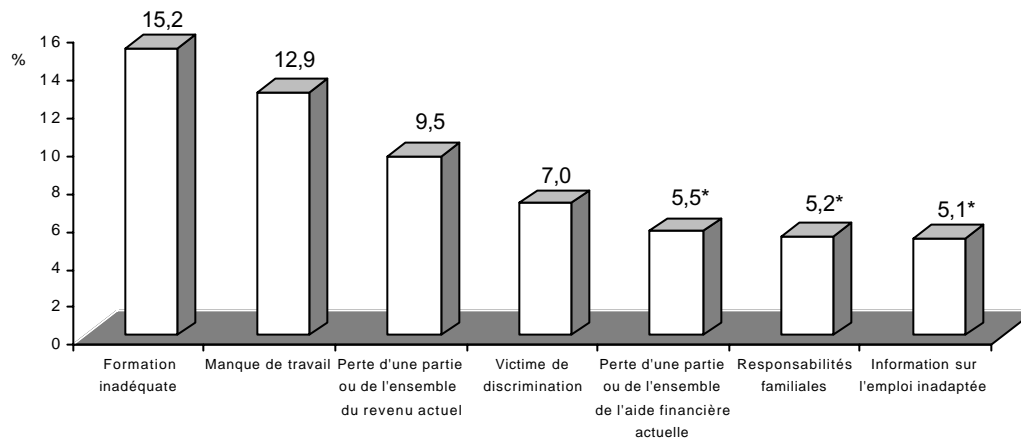
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Il est demandé aux personnes inactives sur le marché du travail si elles ont rencontré des obstacles qui les ont découragées à se chercher du travail, qu'elles aient été ou non à la recherche d'un emploi au cours des deux dernières années. Plusieurs obstacles potentiels sont énoncés et les personnes répondent vrai ou faux à chacun d'eux. Ceux mentionnés par une proportion estimée de plus de 5 % des personnes sont présentés à la figure 11.6.

Figure 11.6

Principaux obstacles rencontrés dans la recherche d'emploi, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité et inactives sur le marché du travail, Québec, 1998



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*

Les obstacles déclarés par les personnes sont, par ordre décroissant : une formation inadéquate (15 %), le manque de travail (13 %), la crainte de perdre le revenu actuel (9 %), le fait d'avoir été victime de discrimination (7 %), la crainte de perdre l'aide financière actuelle (5 %), les responsabilités familiales (5 %) et une information sur l'emploi inadaptée à leurs besoins (5 %). La peur d'être mises à l'écart par les autres travailleurs est déclarée par environ 3,8 %¹ des personnes inactives. L'obstacle d'une formation inadéquate s'explique : on observe que 17 % des personnes ayant une 5^e secondaire ou moins en font mention, comparativement à 8 % des personnes ayant une scolarité de niveau postsecondaire ou plus (données non présentées).

Parmi les personnes ne faisant pas partie de la population active au moment de l'enquête, environ 24 % comptent faire une recherche d'emploi au cours des deux prochaines années (tableau 11.16). Ce sont davantage des personnes de 15-34 ans (48 %), celles ayant une seule incapacité (32 %) et celles chez qui la

gravité de l'incapacité est légère (31 %) qui ont cette intention.

Tableau 11.16

Personnes qui comptent chercher du travail au cours des deux prochaines années selon l'âge, le nombre d'incapacités et leur gravité, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité inactives sur le marché du travail, Québec, 1998

	%
Âge	
15-34 ans	48,0
35-64 ans	17,4
Nombre d'incapacités	
Une	31,9
Deux	19,4 *
Trois et plus	12,8 *
Gravité de l'incapacité	
Légère	30,7
Modérée	17,2 *
Grave	13,2 *
Total	24,1

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

¹ Cette proportion a un coefficient de variation entre 15% et 25% et doit être interprétée avec prudence.

Près des trois quarts des personnes (74 %) ne faisant pas partie de la population active ne cherchent pas de travail, n'en ont pas cherché au cours des deux années qui ont précédé l'enquête et n'envisagent pas de recherche d'emploi dans les deux années à venir (donnée non présentée). Toutefois, on a observé précédemment que près de la moitié (46 %) des personnes hors de la population active se disent capables de travailler. Il y a donc un écart important qui peut s'expliquer notamment par la poursuite des études, les obligations familiales ou le découragement à se chercher du travail.

11.2.8 Discrimination dans l'emploi

Cette section porte sur diverses formes de discrimination, soit celles relatives à l'embauche, à la promotion, à la formation et à la fin de l'emploi. En 1998, environ 11 % des personnes ayant une incapacité déclarent qu'on leur a refusé un emploi au cours des cinq dernières années, 6 % qu'on leur a refusé une promotion, 3,7 % qu'on leur a refusé l'accès à des cours de formation et 8 % qu'on a mis fin à leur emploi, et ce, en raison de leur incapacité (tableau 11.17).

Les personnes ayant une incapacité qui sont en chômage déclarent dans une proportion plus grande que les personnes occupées qu'on leur a refusé un emploi au cours des cinq dernières années (26 % c. 7 %). C'est le cas aussi pour les personnes inactives (13 %), qui elles-mêmes surpassent les personnes occupées sur ce point. Par ailleurs, les personnes inactives se sont vu refuser l'accès à des cours de formation en plus grande proportion que les personnes occupées.

Les personnes en chômage ayant une incapacité sont aussi proportionnellement plus nombreuses à déclarer qu'on a mis fin à leur emploi en raison de leur état (19 %), comparativement aux personnes occupées (4,3 %) ou inactives (9 %).

Les hommes déclarent dans une plus grande proportion que les femmes qu'on leur a refusé un emploi (15 % c. 8 %) au cours des cinq dernières années. Les hommes sont aussi proportionnellement plus nombreux que les femmes à déclarer qu'on leur a refusé une promotion (8 % c. 3,8 %).

Tableau 11.17

Formes de discrimination perçue selon le sexe et le statut d'emploi, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	Embauche	Promotion	Formation	Fin d'emploi
	%			
Sexe				
Hommes	15,0	8,3	4,2 *	9,2
Femmes	8,1	3,8 *	3,2 *	6,3
Statut d'emploi				
Occupé	7,1 *	5,6 *	2,2 **	4,3
En chômage	26,3 *	9,2 **	5,2 **	19,2
Inactif	13,0	5,6 *	4,8 *	9,1
Total	11,3	5,9	3,7 *	7,6
Pe '000	70,8	36,8	23,1	48,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Les personnes ayant une incapacité relative à la parole, à la mobilité, à l'agilité, aux activités intellectuelles ou à la santé mentale disent, dans de plus fortes proportions que les personnes n'ayant pas ces incapacités, être victimes de discrimination face à l'embauche (tableau 11.18). Ces proportions vont de 27 % (parole) à 15 % (mobilité, agilité), comparativement à environ 9 % ou 10 % chez les personnes n'ayant pas l'incapacité en question. Par contre, les personnes ayant une incapacité de nature auditive déclarent moins souvent cette forme de discrimination que les autres personnes avec incapacité (8 % c. 12 %). Les personnes ayant

une incapacité liée à la parole se sentent discriminées face à une promotion (20 %) en plus grande proportion que celles n'ayant pas ce type d'incapacité (5 %). L'incapacité liée aux activités intellectuelles ou à la santé mentale est aussi associée aux autres formes de discrimination, soit celles relatives à la promotion, à la formation et à la fin d'un emploi. Enfin, on ne note pas de différence dans ces formes de discrimination entre les personnes ayant une incapacité liée à la vision ou de type « autre » et les autres personnes avec incapacité.

Tableau 11.18

Formes de discrimination perçue selon la nature¹, le nombre et la gravité des incapacités, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	Embauche	Promotion	Formation	Fin d'emploi
	%			
Audition				
Oui	8,3*	5,3**	3,9**	5,2**
Non	12,1	6,0	3,6*	8,3
Vision				
Oui	12,9*	4,7**	5,5**	8,5**
Non	11,2	6,0	3,5*	7,6
Parole				
Oui	27,5*	19,7*	18,2*	15,7**
Non	10,4	5,1	2,9*	7,2
Mobilité				
Oui	14,6	6,6*	3,7*	10,1
Non	8,8	5,4*	3,7*	5,8
Agilité				
Oui	14,8	6,8*	3,8*	10,1
Non	8,9	5,3*	3,6*	5,9
Intellect/santé mentale				
Oui	18,3	10,7*	7,4*	10,6*
Non	8,5	4,1*	2,3*	6,5
Autre				
Oui	7,5*	4,5**	2,2**	5,2**
Non	11,8	6,1	3,9*	8,0
Nombre d'incapacités				
Une	8,0	4,3*	2,6*	5,6
Deux	12,9	6,1*	4,3**	9,8*
Trois et plus	21,9	12,1*	7,3**	12,6*
Gravité de l'incapacité				
Légère	6,9	4,2*	2,3*	5,4
Modérée	17,6	8,5*	6,0*	11,6*
Grave	26,5*	11,1*	7,6**	13,9*

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Le nombre d'incapacités et leur gravité sont liés à chacune des formes de discrimination à l'étude. Les personnes ayant trois incapacités ou plus se démarquent de manière significative de celles ayant une seule incapacité quant à la discrimination face à l'embauche (22 % c. 8 %) ou à celle relative à une promotion (12 % c. 4,3 %). Enfin, environ 10 % des personnes ayant deux incapacités, et 13 % de celles qui en ont trois ou plus, disent qu'on a mis fin à leur emploi en raison de leur état, comparativement à 6 % de celles ayant une seule incapacité.

Plus l'incapacité est grave, plus grande est la discrimination perçue face à l'embauche en raison de l'incapacité des personnes. L'écart entre la proportion de personnes ayant une incapacité légère (7 %) et celles des personnes ayant une incapacité modérée (18 %) ou grave (26 %) est significatif. Les résultats de l'enquête révèlent la même tendance en ce qui concerne la discrimination entraînant une fin d'emploi. Environ 14 % des personnes ayant une incapacité grave et 12 % de celles ayant une incapacité modérée, en comparaison de 5 % de celles ayant une incapacité légère, pensent qu'en raison de leur état ou de leur problème de santé on a mis fin à leur emploi. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave pensent, en plus grande proportion que celles dont l'incapacité est légère, que leur employeur leur a refusé l'accès à des cours de formation, en raison de leur incapacité.

Conclusion

L'EQLA permet de conclure qu'en 1998, la population ayant une incapacité fait davantage partie de la population active qu'en 1986. Le progrès réalisé est substantiel, soit 12 points de pourcentage (de 37 % à 49 %). Quoi qu'il en soit, en 1998, le taux d'inactivité des personnes ayant une incapacité est élevé comparativement à celui de l'ensemble de la population québécoise (51 % contre 28 %). Même si on excluait les personnes qui se déclarent incapables de travailler de l'ensemble des personnes ayant une incapacité, le

taux d'inactivité serait de 34 %. On peut faire l'hypothèse que l'amélioration de l'accès au marché du travail pour les personnes ayant une incapacité passe par l'amélioration de bon nombre d'autres aspects, notamment l'accès à l'enseignement supérieur et professionnel. En effet, l'EQLA confirme que la scolarité est fortement reliée au statut d'emploi des personnes ayant une incapacité. Des analyses multivariées seraient toutefois nécessaires pour vérifier l'importance de ce facteur par rapport à d'autres variables associées au statut d'emploi (âge, sexe, nombre d'incapacités, nature et gravité de l'incapacité).

Comme on pouvait s'y attendre à la suite de résultats d'autres études auprès de cette population, plusieurs variables sont reliées au fait d'occuper un emploi. L'âge plus jeune, le sexe masculin, un niveau de scolarité élevé, la zone de résidence (la métropole), la nature de l'incapacité (notamment l'audition), la gravité (légère) et le nombre d'incapacités (une) sont associés à une proportion plus élevée de personnes en emploi. Inversement, le taux d'inactivité est plus élevé chez les personnes ayant les caractéristiques opposées. En ce qui concerne le taux de chômage, le nombre peu élevé des chômeurs dans l'échantillon restreint les conclusions qu'on peut tirer de l'analyse. Toutefois, on observe que le taux de chômage de la population ayant une incapacité, bien que plus élevé que celui de l'ensemble de la population québécoise, semble se rapprocher de ce dernier entre 1986 et 1998. Est-ce une indication selon laquelle les personnes ayant une incapacité, qui s'insèrent dans la population active, auraient plus de facilités qu'auparavant à obtenir un emploi et à s'y maintenir? L'EQLA ne permet malheureusement pas de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

Les données de l'EQLA permettent d'aborder la notion de capacité à travailler des personnes ayant une incapacité. On observe qu'un peu plus d'une personne sur deux ne faisant pas partie de la population active se dit incapable de travailler. L'âge plus avancé, la faible scolarité, le nombre plus élevé d'incapacités, la gravité

modérée ou grave de l'incapacité et sa nature (parole, activités intellectuelles ou santé mentale, agilité et mobilité) sont associés à des proportions sensiblement plus élevées de personnes incapables de travailler. Il s'agit toutefois de la perception des individus de leur capacité à travailler. Cette perception peut être le reflet de leur état d'incapacité, mais peut aussi provenir de la place que le marché du travail leur fait ou d'autres facteurs tels que la crainte de perdre leur accès à certains programmes sociaux. Une conjoncture économique difficile, le manque d'efforts des entreprises pour adapter les milieux de travail à leurs besoins, la rareté des emplois disponibles et les compétences de plus en plus élevées exigées pour accéder à des emplois de qualité sont autant de facteurs qui peuvent décourager les personnes ayant une incapacité de se déclarer capables de travailler et de se chercher un emploi. Il serait important que des études plus spécialisées soient faites pour bien distinguer les dimensions médicale, fonctionnelle et sociale de l'incapacité à travailler.

En complément aux observations précédentes, l'analyse des données de l'EQLA révèle que près de la moitié des personnes hors de la population active sont capables de travailler avec ou sans limitations. Certaines raisons connues expliquent que des personnes en âge de travailler et capables de le faire se retrouvent hors de la population active, notamment le fait d'être aux études à temps plein ou le choix de demeurer à la maison par obligation familiale. Par contre, la proportion observée de personnes capables de travailler qui se classent hors du marché du travail est élevée dans la population de l'EQLA. On peut faire l'hypothèse que bon nombre de ces personnes pourraient se retrouver dans la population active si l'accès au marché du travail leur était facilité. Une meilleure connaissance des caractéristiques de cette population et des contraintes d'accès à l'emploi serait souhaitable. Cela permettrait de mieux définir et de mettre en place des programmes et des politiques favorisant un accès équitable à l'emploi pour les personnes ayant une incapacité.

Les personnes ayant une incapacité et en emploi au moment de l'enquête travaillent à temps plein dans une proportion de près de quatre sur cinq (79 %). Cette proportion est comparable à celle de l'ensemble de la population, qui est de 78 % en 1998, selon l'*Enquête sur la population active* (Statistique Canada, 1998).

Les personnes ayant une incapacité occupent des emplois surtout dans les catégories professionnelles des employés de bureau, de commerce et de service ou des contremaîtres et ouvriers qualifiés. Un peu plus de la moitié d'entre elles travaillent dans une entreprise de moins de 50 employés, particulièrement les plus jeunes. Beaucoup d'autres caractéristiques des emplois occupés devraient être connues, si on veut éventuellement pouvoir évaluer l'accessibilité des divers emplois pour les personnes ayant une incapacité, et ainsi investir ces connaissances dans les politiques et programmes d'accès à l'emploi de cette population, que ce soit au niveau de l'offre ou de la demande d'emploi. À titre de piste de recherche, il serait intéressant de comparer la population québécoise avec et sans incapacité au niveau de l'emploi.

L'EQLA vise aussi à connaître les besoins d'aide ou d'aménagement du travail pour les personnes ayant une incapacité, ainsi que les besoins d'installations adaptées. Les horaires flexibles ou la réduction du travail et la redéfinition des tâches se démarquent quant à la fréquence des besoins d'aménagement du travail. Pour ce qui est des besoins d'installations adaptées, c'est l'adaptation du poste de travail qui semble la plus présente. Cela se vérifie tant pour les personnes en emploi et celles en chômage que pour celles hors de la population active. Environ les deux tiers des personnes en emploi ayant mentionné un besoin ou plus disent que ceux-ci ont été satisfaits de façon complète. Une majorité des personnes en chômage et de celles ne faisant pas partie de la population active disent n'avoir aucun besoin de ce genre. Ce résultat apparaît surprenant en raison notamment du taux de chômage et du taux d'inactivité

plus élevés observés dans cette population comparativement à ceux de l'ensemble de la population québécoise en âge de travailler. Les personnes ayant une incapacité auraient-elles tendance à minimiser leurs besoins pour se déclarer plus aptes à occuper un emploi qu'elles ne le sont réellement? Il aurait été intéressant de pouvoir comparer ces besoins entre les personnes en emploi, celles en chômage et celles hors de la population active, notamment en relation avec la nature, la gravité et le nombre d'incapacités. Malheureusement, le faible nombre de répondants à ces questions dans l'échantillon de l'enquête ne permet pas ce niveau d'analyse. Cela aurait possiblement permis d'identifier les formes d'aide à mettre en place pour accroître l'accès à l'emploi des personnes ayant une incapacité.

En ce qui concerne la recherche d'emploi, on observe que les personnes en chômage voient leur capacité à se chercher du travail réduite, lorsque le nombre et la gravité des incapacités augmentent ou lorsque celles-ci sont reliées à la mobilité ou à l'agilité. Tout au plus le quart des personnes ne faisant pas partie de la population active mentionnent qu'elles ont fait des recherches d'emploi au cours des deux années ayant précédé l'enquête ou qu'elles en feront au cours des deux années subséquentes. L'obstacle le plus souvent mentionné par ces personnes est leur formation qu'elles jugent inadéquate, suivi par la perception d'un manque de travail disponible. Cela permet de croire que des interventions pourraient réduire ces obstacles, puisque ceux-ci ne semblent pas, à première vue, directement reliés à l'incapacité.

Enfin, la discrimination à l'égard des personnes ayant une incapacité apparaît bien présente sur le marché du

travail, que ce soit face à l'embauche, face à une promotion, face à l'accès à une formation ou même lors d'une mise à pied. En effet, entre 3,7 % et 11 % des personnes déclarent avoir été victimes de discrimination au cours des cinq dernières années, selon la situation de discrimination. Celle reliée à l'embauche semble la plus fréquente, en particulier lorsque l'incapacité est modérée ou grave ou le nombre d'incapacités est élevé. La nature de l'incapacité semble aussi être un facteur lié à certaines formes de discrimination, notamment à l'embauche lorsque l'incapacité est reliée à la parole, à la mobilité, à l'agilité et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale, et par rapport à la fin d'un emploi pour ces trois derniers types d'incapacité. La sensibilisation des employeurs demeure donc toujours d'actualité.

Force est de constater, à la suite de l'analyse des données de l'EQLA, que les obstacles rencontrés par les personnes ayant une incapacité paraissent encore fort nombreux face au marché du travail. De plus, ceux-ci prennent de multiples formes, étant parfois reliés aux caractéristiques sociodémographiques des personnes, parfois aux caractéristiques de leur incapacité ou plutôt au marché du travail lui-même. Ce chapitre permet de cibler des aspects qui mériteraient d'être approfondis, soit à l'aide d'une analyse plus complète des données de l'EQLA ou par d'autres études éventuelles. Cela est indispensable à l'établissement et à la mise en œuvre de politiques et de programmes favorisant l'équité en matière d'emploi pour les personnes ayant une incapacité, ce qui vraisemblablement n'est pas encore atteint.

Bibliographie

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE (1998). *Employeurs sans obstacle* [En ligne]. <http://www.chrc-ccdp.ca/ee/bfe-eso.asp?l=f>

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI, DES RELATIONS INDUSTRIELLES ET DES AFFAIRES SOCIALES (1997). *L'emploi en Europe*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 142 p.

FAWCETT, G. (1996). *Vivre avec une incapacité au Canada : un portrait économique*, Hull, Développement des ressources humaines Canada, Bureau de la condition des personnes handicapées, 231 p.

MERCIER, C., G. PROVOST, F. VINCELETTE et G. DENIS (1998). *Impact-travail. Rapport final Montréal-Centre*, Rapport déposé à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre et à la Division de la recherche psychosociale de l'hôpital Douglas, vol. 1, 47 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (1992). *Orientations concernant les mesures à privilégier pour l'emploi des personnes handicapées*, Drummondville, Gouvernement du Québec, 32 p.

HARVEY, E.B. (1990). *Certaines conséquences socio-économiques de l'incapacité pour les femmes au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, catalogue 82-615F, 33 p.

STATISTIQUE CANADA (1995). *Un portrait des personnes ayant une incapacité*, projet des groupes cibles, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (89-542F), 71 p.

Tableau complémentaire

Tableau C.11.1

Statut d'activité habituel sur une période de 12 mois selon l'âge et le statut d'emploi, personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 1998

	En emploi	Aux études	Tient maison	À la retraite	Sans emploi
	%				
15-34 ans					
Occupé	76,3	14,3 *	1,3**	0,8 **	7,4 **
En chômage	23,6 **	33,2 *	14,1**	-	29,0 **
Inactif	9,0 **	44,7	23,7*	0,5 **	22,2 *
35-54 ans					
Occupé	84,9	1,4**	2,0**	1,7 **	10,0 *
En chômage	39,6 *	3,3**	28,3**	4,1 **	24,8 **
Inactif	14,9	3,7**	31,8	10,4	39,3
55-64 ans					
Occupé	83,2	0,2**	5,4**	3,9 **	7,3 **
En chômage	33,1 **	3,4**	12,4**	19,1 **	32,0 **
Inactif	5,3 **	0,1**	29,5	39,3	25,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Chapitre 12

Pratique d'activités physiques et de loisirs

Luc Noreau

Département de réadaptation

Université Laval

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

Roger Cantin

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

Serge Trépanier

Service de la recherche, du développement et des programmes

Office des personnes handicapées du Québec

Introduction

Le loisir se définit comme une activité pratiquée lors de temps libre et qui entraîne un bénéfice particulier pour la personne. Certaines évidences permettent de croire que les bénéfices de la pratique d'activités de loisirs se situent tant à un niveau psychologique, physique et social que spirituel (Caldwell et Smith, 1988). Par exemple, Iso-Ahola (1982,1983) mentionne que le loisir contribue à la perception de la compétence personnelle (*self-efficacy*) et au maintien d'une bonne santé psychologique. Bien que la pratique d'activités physiques favorise surtout le maintien d'une bonne santé physique, certaines de ces activités ont également un impact social important alors qu'elles permettent le développement de relations interpersonnelles. Dans le contexte où il y a restriction d'activités due à la présence d'incapacité, la pratique de loisir (activités physiques ou autres) peut s'avérer essentielle au maintien d'un niveau minimal de qualité de vie. Entre autres, le loisir peut servir de compensation partielle à un faible niveau de satisfaction à l'égard du travail (Spreitzer et Snyder, 1987).

Une étude récente sur le loisir des personnes ayant une incapacité (Noreau et autres, 1995) a permis d'identifier des caractéristiques des personnes ou de leur environnement qui peuvent les prédisposer à la pratique de certains types d'activités de loisirs. Sur le plan des caractéristiques personnelles, il est apparu que la gravité des incapacités physiques tend à influencer le type de

pratique de loisir. Ainsi, un plus haut degré d'incapacité (faible niveau d'autonomie fonctionnelle et nécessité d'utiliser des dispositifs d'accès à la résidence) semble diminuer le temps de pratique d'activités de type distraction ou sports et passe-temps, lesquelles nécessitent une participation plus active de la personne et se déroulent davantage à l'extérieur du domicile. Ce type d'activités est remplacé par une pratique de loisirs à domicile, souvent moins exigeante, ce qui maintient le temps total de pratique à un niveau comparable à celui des personnes ayant moins d'incapacités. Dans le cas d'un faible niveau d'autonomie fonctionnelle, l'écoute de la télévision devient une des activités de loisir prépondérantes.

Les résultats de l'étude montraient également que les personnes sans emploi ou qui ne sont pas aux études disposent de plus de temps pour pratiquer une activité de loisir. Cependant, elles ne semblaient pas pratiquer davantage de loisirs exigeant une implication personnelle puisque la majorité du temps additionnel dont elles disposaient était occupé par l'écoute de la télévision, ce qui tendrait à confirmer que la télévision est une activité « tampon » qui remplit le temps libre supplémentaire. Sur le plan environnemental, parmi les variables mesurées, la disponibilité d'une automobile pour les déplacements semblait favoriser la pratique d'activités de sports et passe-temps et, à l'opposé, lorsque ce moyen de transport n'était pas disponible, les personnes tendaient à occuper davantage leur temps

libre avec des activités de type médias et communications dont l'écoute de la télévision.

L'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* (EQLA) permettra de poursuivre l'analyse de la pratique de loisir des personnes ayant une incapacité et de vérifier certaines conclusions de l'étude mentionnée précédemment (Noreau et autres, 1995). L'analyse des données de l'EQLA portera sur des éléments de la pratique de loisir et sur des facteurs personnels (âge, nature et gravité des incapacités, occupation, etc.) ou environnementaux (soutien social, revenu) qui peuvent influencer cette pratique. Les résultats présentés portent essentiellement sur la population de 15 ans et plus ayant une incapacité. Des comparaisons avec la population sans incapacité s'ajoutent pour certains aspects de la pratique de l'activité physique.

12.1 Aspects méthodologiques

Deux composantes distinctes de la participation aux loisirs sont décrites dans le présent chapitre à partir des données de l'enquête : la pratique d'activités physiques pendant les heures de loisirs et la pratique d'activités de loisirs, autres que l'activité physique. Les données utilisées proviennent de deux sources, soit la section H (Loisirs) du questionnaire de suivi de l'EQLA et la section IV (Activités physiques) du questionnaire autoadministré (QAA) de l'*Enquête sociale et de santé 1998*.

La section des résultats est divisée en six sous-sections. La première (12.2.1) porte sur la participation à des activités physiques et de loisirs. La question QA-256 demandait aux répondants s'ils pratiquent « des activités physiques, comme la marche, le jardinage, la natation, l'exercice physique, des promenades en fauteuil roulant, de la bicyclette » pendant leurs heures de loisirs. Faisant suite à la question précédente, QA-259 demandait aux répondants s'ils ont « d'autres activités de loisirs, comme aller au cinéma, au concert, participer à des rencontres avec la parenté ou les amis, jouer au bingo, ou encore s'adonner à un passe-temps, etc. ».

Pour décrire de façon plus précise la participation à des activités physiques, un indicateur de fréquence de pratique a été construit à partir de la question 12 du QAA, laquelle demandait « combien de fois par semaine le répondant a pratiqué des activités physiques de 20 à 30 minutes par séance, dans ses temps libres, au cours des 3 derniers mois ». La fréquence de pratique a été regroupée en trois catégories : aucune fois ou 1-3 fois par mois, 1 fois par semaine, 2-3 fois par semaine ou plus.

La participation à certaines activités physiques a été colligée à partir des questions QAA-17 et QAA-18; sept types d'activités sont distingués : la marche, les activités individuelles pratiquées durant l'été (ex. : golf, vélo, patin à roues alignées) ou durant l'hiver (ex. : ski alpin ou de randonnée, patinage), les sports d'équipe (soccer, baseball, basket-ball), les sports en duel (tennis, badminton, arts martiaux), les activités de conditionnement physique (course, natation, aérobie) et les autres activités physiques (ex. : baignade, danse ou jardinage). Le but de cette description n'est pas de présenter un relevé exhaustif de la participation à des activités physiques, mais un aperçu général des types d'activités qui ont été pratiquées par les personnes ayant une incapacité au cours des 12 mois précédant l'enquête, sans égard à la fréquence de pratique.

Les sous-sections 12.2.2 et 12.2.3 présentent la fréquence de pratique de l'activité physique et la participation aux autres activités de loisirs selon des indicateurs portant sur des facteurs personnels : la gravité, le nombre et la nature des incapacités et la perception de l'état de santé. Les sous-sections 12.2.4 et 12.2.5 portent sur la fréquence de pratique de l'activité physique et sur la participation aux autres activités de loisirs en relation avec des indices économiques et sociaux : la scolarité relative, le statut d'activité habituel (sur une période de 12 mois), le niveau de revenu du ménage, la conduite d'un véhicule automobile (QA-215) et le niveau à l'indice de soutien social. Enfin, la sous-section 12.2.6 porte sur le désir exprimé par certaines personnes d'augmenter leur pratique d'activités

physiques ou de loisirs (QA-257, QA-260) et sur les principaux obstacles qui limitent la pratique de ces activités (QA-258, QA-261).

L'utilisation de deux questionnaires (QA et QAA) qui ont parfois été remplis à deux moments différents (à quelques jours d'intervalle) et selon des modes de collecte distincts peut mettre en évidence des différences dans les pratiques déclarées. Ainsi, le croisement de l'indicateur de fréquence de pratique d'activités physiques (QAA-12) avec le taux de pratique (QA-256) a été analysé afin de déterminer la concordance entre les réponses à ces deux questions. Les réponses d'environ 6 % des répondants ne concordent pas. Ceux-ci ont indiqué ne pas pratiquer d'activités physiques (telles que décrites à la question QA-256) tout en déclarant une fréquence de pratique d'une fois par semaine ou plus au cours des trois mois ayant précédé l'enquête. Ce taux est relativement faible, mais nécessite d'être signalé aux lecteurs.

Le taux de non-réponse partielle dans l'ensemble des données utilisées est faible (inférieur à 5 %) à l'exception des sept indicateurs sur les types d'activités physiques pratiquées (QAA-17 et QAA-18). Neuf pour cent (9 %) des personnes se sont abstenues de répondre à la question portant sur la pratique de la marche; ce sont principalement des personnes âgées de plus de 65 ans, des femmes et des personnes tenant maison ou étant retraitées. Le taux de non-réponse partielle est relativement élevé pour les sports individuels estivaux (17 %) et hivernaux (15 %), les activités de conditionnement physique (16 %), les sports d'équipe (15 %) et les sports en duel (14 %). Les non-répondants à ces indicateurs sont plus fréquemment des personnes de plus de 55 ans, de sexe féminin, avec une incapacité de gravité modérée ou grave et des personnes dont le statut d'activité est de tenir maison ou d'être à la retraite. Enfin, la question regroupant les autres activités physiques a un taux de non-réponse partielle de 10 %; les personnes de plus de 55 ans et celles qui tiennent maison ou sont à la retraite ont plus souvent négligé de répondre. Étant donné les caractéristiques des non-

répondants, la pratique de ces activités pourrait être légèrement surestimée dans la population ayant une incapacité.

12.2 Résultats

12.2.1 Pratique d'activités physiques et de loisirs

Globalement, près des deux tiers (65 %) de la population avec incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisirs (tableau 12.1). La différence dans le taux de pratique entre les hommes et les femmes est relativement faible (moins de 5 %) mais demeure statistiquement significative. Dans la population en général, il est connu que la pratique de l'activité physique est plus élevée chez les personnes plus jeunes, et ce phénomène est également observé dans la population ayant une incapacité puisque le taux de pratique diminue avec l'âge. Alors que les personnes de 15-34 ans participent à des activités physiques dans une proportion de 76 %, ce comportement n'est observé que chez 55 % de celles de 65 ans et plus.

La pratique d'activités de loisirs autres que les activités physiques est un élément important à l'égard de l'intégration sociale, d'autant plus que plusieurs personnes présentent une incapacité qui limite la pratique soutenue d'activités physiques. Plus de 72 % des personnes ayant une incapacité (tableau 12.2) participent à d'autres types d'activités de loisirs (cinéma, concert, rencontre sociale, s'adonner à un passe-temps, etc.). Le taux de participation ne diffère pas significativement entre les hommes et les femmes.

Tableau 12.1

Pratique d'activités physiques de loisirs selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	15-34 ans	35-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
	%				
Hommes	77,0	71,5	64,7	58,2	67,1
Femmes	74,6	69,6	62,4	52,0	62,7
Sexes réunis	75,7	70,4	63,5	54,5	64,6
Pe '000	123,7	221,9	96,5	185,2	627,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 12.2

Pratique d'activités de loisirs autres que les activités physiques selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	15-34 ans	35-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
	%				
Hommes	76,6	77,6	71,9	62,3	71,5
Femmes	83,3	77,7	71,2	65,0	72,9
Sexes réunis	80,1	77,6	71,5	63,9	72,3
Pe '000	130,8	244,9	108,6	217,3	701,6

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Comme pour la pratique de l'activité physique, le taux de pratique de loisirs varie avec l'âge. Les personnes entre 15 et 54 ans ont un taux de pratique similaire (environ 80 %), alors que le taux baisse à 64 % chez celles de 65 ans et plus. Puisque les personnes de ce dernier groupe sont celles qui ont habituellement le plus de temps libre, il est surprenant de constater qu'elles n'ont pas une plus grande participation à des activités de loisirs. Ce phénomène soulève l'hypothèse de la présence d'autres facteurs qui limitent la pratique de loisirs chez les personnes âgées ayant une incapacité.

Malgré qu'une forte proportion de personnes mentionnent qu'elles pratiquent des activités physiques, cela n'indique pas si cette pratique est suffisante pour avoir une incidence positive sur leur santé. À cet effet, une fréquence de pratique d'activités physiques soutenue d'au moins deux fois par semaine semble être la fréquence minimale pouvant amener des bénéfices tant au plan physique et psychologique que social.

Il a été possible de comparer la fréquence de pratique de l'activité physique dans la population québécoise (au cours d'une période de trois mois) selon la présence d'une incapacité. Bien qu'un taux de pratique de 65 % soit observé dans la population avec incapacité à partir d'une question générale (tableau 12.1), seulement 30 % ont déclaré s'adonner à l'activité physique à raison d'au moins deux fois par semaine au cours d'une période de trois mois (tableau 12.3). Ce taux atteint 41 % dans la population sans incapacité. Globalement, cette fréquence de pratique ne diffère pas significativement selon le sexe dans la population avec incapacité. Cependant un écart significatif de 4 % dans la pratique est noté entre les hommes et les femmes sans incapacité.

Tableau 12.3

Pratique d'activités physiques à une fréquence de 2 fois/semaine ou plus¹ selon l'âge, le sexe et la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

	15-34 ans	35-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
	%				
Hommes					
Avec incapacité	39,7	29,0	32,2	27,6	31,1
Sans incapacité	49,1	36,5	43,4	50,8	43,4
Femmes					
Avec incapacité	41,0	30,0	27,4	25,7	29,8
Sans incapacité	38,3	39,6	45,5	37,2	39,5
Sexes réunis					
Avec incapacité	40,4	29,5	29,7	26,5	30,4
Sans incapacité	43,8	38,0	44,5	43,2	41,4
Pe '000					
Avec incapacité	65,6	97,8	45,4	90,3	299,1
Sans incapacité	811,8	762,9	233,4	208,3	2 016,4

1. Pratique d'activités physiques de loisirs, 20 à 30 minutes par séance, au cours d'une période de 3 mois.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Le lien entre l'âge et la fréquence de pratique soutenue de l'activité physique (2 fois par semaine ou plus) diffère dans les deux populations. Chez les femmes ayant une incapacité, on note une diminution importante de la pratique soutenue entre 15-34 ans (41 %) et 65 ans et plus (26 %). À l'opposé, chez les femmes sans incapacité, la fréquence de pratique soutenue se maintient à partir de 35 ans, et cela, à des niveaux plus élevés que chez celles qui ont une incapacité. Chez les hommes ayant une incapacité, on ne détecte pas de différence dans la fréquence de pratique soutenue d'un groupe d'âge à l'autre, alors que chez les hommes sans incapacité, cette fréquence est modulée selon l'âge. Elle est à son plus bas niveau à 35-54 ans (37 %) pour revenir, à 65 ans et plus, au niveau d'environ 50 % qui est similaire à celui du groupe d'âge des 15-34 ans.

La participation à des activités physiques chez les personnes avec incapacité varie selon le type d'activités (tableau 12.4). La marche est l'activité physique la plus pratiquée avec un taux de participation de 79 %. Bien que statistiquement significative, la différence entre les hommes et les femmes est peu importante (4 %). Le taux de participation à la marche se maintient à un niveau élevé chez les personnes de

64 ans et moins (78 % à 91 %), mais diminue substantiellement à 68 % chez les aînés.

Les autres types d'activités présentent une participation plus faible que la marche. Ainsi, les activités individuelles estivales et les activités de conditionnement physique sont pratiquées par environ 40 % des individus avec incapacité. La pratique des activités hivernales ne touche que 24 % de cette population. Globalement, les sports d'équipe et les sports en duel montrent un taux de participation encore plus faible (environ 15 %). Enfin, les autres activités physiques regroupées (baignade, danse ou jardinage) présentent un fort taux de participation (62 %).

Tableau 12.4

Pratique de certains types d'activités physiques¹ selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	Hommes	Femmes	15-34 ans	35-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
	%						
Marche	76,3	80,5	91,1	83,0	77,9	68,0	78,7
Activité individuelle (été)	50,5	32,5	76,7	51,1	30,2	10,9	40,5
Activité conditionnement physique	38,2	37,3	67,5	40,5	30,5	19,9	37,7
Activité individuelle (hiver)	28,7	20,4	50,0	30,2	14,8*	6,0*	24,1
Sport d'équipe	21,5	9,9	47,0	14,0	3,9**	2,0**	15,0
Sport en duel	16,9	14,5	40,9	17,7	6,6**	2,3**	15,6
Autres activités physiques	62,7	61,7	90,2	74,5	55,4	38,1	62,1

1. Activités pratiquées au moins une fois au cours d'une période de 12 mois.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

La différence dans la pratique observée entre les hommes et les femmes est importante pour les sports d'équipe, les activités individuelles pratiquées en hiver et, de façon particulière, pour les activités individuelles pratiquées en été, dont le taux de pratique est d'environ 20 % plus élevé chez les hommes. C'est surtout une variation de la participation avec l'âge qui est observée dans certains types d'activités. Ainsi, les activités individuelles estivales sont pratiquées par 77 % de la population de 15-34 ans ayant une incapacité, mais le taux de participation chute d'environ 20 % dans chaque catégorie d'âge, pour se situer à seulement 11 % chez les personnes de 65 ans et plus.

Les sports d'équipe et les sports en duel sont pratiqués par plus de 40 % des individus de 15-34 ans ayant une incapacité. La participation diminue de façon radicale avec l'augmentation en âge et se situe à moins de 3 % chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Fait intéressant, près de 40 % des personnes âgées de 65 ans et plus déclarent pratiquer une des autres activités (baignade, danse, jardinage), pourcentage beaucoup plus élevé que pour tout autre type d'activités à l'exception de la marche.

12.2.2 Fréquence de pratique d'activités physiques selon les caractéristiques de l'incapacité et la perception de l'état de santé

Ainsi que mentionné dans la section précédente, environ 30 % des personnes ayant une incapacité pratiquent une activité physique à raison de deux fois par semaine ou plus. La fréquence de pratique peut être influencée par divers facteurs dont la nature de l'incapacité qui limite les activités de la personne.

La présence d'une incapacité de type sensoriel (audition, vision, parole) ou d'une incapacité liée aux activités intellectuelles ou à la santé mentale n'est pas significativement associée à une variation de la fréquence de pratique d'activités physiques dans l'enquête. Cependant, chez les personnes ayant une incapacité motrice (mobilité ou agilité), la pratique soutenue (2 fois par semaine ou plus) est significativement diminuée à un taux de près de 23 % en comparaison à environ 40 % chez les personnes n'ayant pas ces types d'incapacité (tableau 12.5). De même, plus la gravité ou le nombre d'incapacités s'accroissent, plus la pratique de l'activité physique diminue. On note, spécifiquement, que les personnes ayant une incapacité grave ou encore plus de quatre incapacités distinctes maintiennent une fréquence de pratique soutenue dans une proportion d'environ 15 %

seulement (tableau 12.6). La perception de l'état de santé de la personne peut également influencer la possibilité de maintenir une participation soutenue à l'activité physique. À l'aide d'un indicateur subjectif, soit l'état de santé perçu, il a été observé que plus de 40 % des individus qui perçoivent leur état de santé comme

très bon ou excellent ont une pratique soutenue d'activités physiques. Inversement, cette pratique est inférieure à 15 % chez ceux qui se considèrent en mauvaise santé.

Tableau 12.5

Fréquence de pratique d'activités physiques¹ selon la nature de l'incapacité², population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	Aucune ou 1-3 fois/ mois	1 fois/ semaine	2 fois/ semaine ou plus
	%		
Mobilité			
Oui	71,5	6,7	21,7
Non	48,3	12,1	39,7
Agilité			
Oui	69,5	7,1	23,4
Non	52,1	11,2	36,7
Total	60,3	9,3	30,4

1. Pratique d'activités physiques de loisirs, 20 à 30 minutes par séance, au cours d'une période de 3 mois.

2. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 12.6

Fréquence de pratique d'activités physiques¹ selon la gravité et le nombre d'incapacités et la perception de l'état de santé, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	Aucune ou 1-3 fois/ mois	1 fois/ semaine	2 fois/ semaine ou plus
	%		
Gravité de l'incapacité			
Légère	51,7	11,6	36,7
Modérée	71,8	5,0*	23,1
Grave	78,9	6,6**	14,5*
Nombre d'incapacités			
Une	50,2	12,3	37,5
Deux	67,9	5,6*	26,5
Trois	75,7	6,3**	18,0*
Quatre et plus	77,2	6,4**	16,5*
Perception de l'état de santé			
Excellent	42,1	9,7**	48,2
Très bon	46,5	12,5*	41,0
Bon	57,6	10,5	32,0
Moyen	71,6	6,5*	21,9
Mauvais	79,3	6,3**	14,4*
Total	60,3	9,3	30,4

1. Pratique d'activités physiques de loisirs, 20 à 30 minutes par séance, au cours d'une période de 3 mois.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

12.2.3 Pratique de loisirs selon les caractéristiques de l'incapacité et la perception de l'état de santé

Les caractéristiques de l'incapacité (nature, gravité, nombre) peuvent vraisemblablement influencer la participation aux autres activités de loisirs, tout comme aux activités physiques. L'analyse montre une réduction de la pratique de loisirs avec la présence de certains types d'incapacités sensorielles et motrices (tableau 12.7). Les personnes ayant une incapacité de type sensoriel (vision, parole) présentent un taux de pratique plus bas (57 % et 56 % respectivement) que celles n'ayant pas ces types d'incapacités (74 % et 73 %). Il en est de même des personnes ayant une incapacité motrice (mobilité 65 %, agilité 67 %) ou une incapacité liée aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (62 %), par rapport à celles qui n'ont pas ces types d'incapacités (de 76 % à 80 %). Par ailleurs, les personnes ayant une incapacité physique non définie (incapacité « autre ») ont un taux de pratique de loisirs plus élevé (87 %) que celles ayant une incapacité de type défini (71 %). Les taux de pratique des personnes ayant ou non une incapacité relative à l'audition sont semblables.

Des associations significatives sont également observées entre la pratique de loisirs et la gravité ou le nombre d'incapacités. Il est intéressant de souligner que chez les personnes dont l'incapacité est légère ou modérée, le taux de pratique de loisirs est supérieur à 70 % (tableau 12.8). De plus, on note qu'un peu moins de 50 % de celles ayant une incapacité grave pratiquent des activités de loisirs dans leur temps libre. De même, les individus ayant quatre incapacités ou plus indiquent un taux de pratique qui n'excède pas 40 %.

Tableau 12.7

Pratique d'activités de loisirs autres que les activités physiques selon la nature de l'incapacité¹, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	%
Audition	
Oui	70,9
Non	72,9
Vision	
Oui	56,7
Non	74,2
Parole	
Oui	55,5
Non	73,2
Mobilité	
Oui	65,4
Non	79,8
Agilité	
Oui	66,6
Non	77,5
Intellect/santé mentale	
Oui	62,0
Non	75,7
Autre	
Oui	86,9
Non	70,7
Total	72,3

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Nonobstant la présence chez elles d'une incapacité, la pratique de loisirs atteint 83 % chez les personnes qui se considèrent en très bonne santé, contre 68 % chez celles qui qualifient leur santé de moyenne ou 58 % pour celles qui la qualifient de mauvaise. De façon surprenante, les individus qui se perçoivent en excellente santé n'ont pas le taux le plus élevé de pratique de loisirs (71 %). À titre explicatif de ce phénomène, on observe que près de 50 % des individus se disant en excellente santé indiquent une pratique soutenue d'activités physiques (2 fois par semaine et plus), ce qui pourrait laisser moins de temps pour la pratique d'autres types de loisirs.

Tableau 12.8

Pratique d'activités de loisirs autres que les activités physiques selon la gravité et le nombre d'incapacités et la perception de l'état de santé, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	%
Gravité de l'incapacité	
Légère	78,4
Modérée	70,6
Grave	48,2
Nombre d'incapacités	
Une	79,3
Deux	72,0
Trois	60,8
Quatre et plus	40,0
Perception de l'état de santé	
Excellent	70,6
Très bon	83,4
Bon	78,5
Moyen	68,5
Mauvais	57,6
Total	72,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

12.2.4 Fréquence de pratique d'activités physiques selon des indicateurs sociaux et économiques

Bien que la présence d'une incapacité puisse avoir un impact direct sur l'aptitude d'une personne à une pratique soutenue d'activités physiques, d'autres facteurs à caractère socioéconomique peuvent également limiter son niveau de pratique. Ces facteurs peuvent être reliés à la capacité d'en assumer les coûts, à la capacité de se déplacer ou au soutien de l'entourage. L'enquête montre une association entre la pratique d'activités physiques et la scolarité (tableau 12.9). Le taux de pratique soutenue d'activités physiques (2 fois par semaine ou plus) est significativement plus bas (23 %) chez les individus ayant la plus faible scolarité relative. Dans les autres groupes de scolarité (de faible à plus élevée), le taux de pratique soutenue ne diffère pas significativement. Cependant, si l'on regroupe les individus qui pratiquent des activités physiques à raison d'« une fois par semaine » et ceux qui le font « deux fois par semaine ou plus », on observe une tendance à l'augmentation

du taux avec le niveau de scolarité. Ainsi, environ 28 % des individus faiblement scolarisés pratiquent des activités physiques au moins une fois par semaine alors que ce pourcentage se situe à 46 % et à 51 % respectivement chez ceux qui ont une scolarité élevée ou plus élevée.

Tableau 12.9

Fréquence de pratique d'activités physiques¹ selon la scolarité relative, le statut d'activité habituel, le niveau de revenu du ménage, la conduite d'un véhicule automobile et l'indice de soutien social, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	Aucune 1-3 fois/ mois	1 fois/ ou semaine	2 fois/ semaine ou plus
	%		
Scolarité relative			
Plus faible	72,2	5,3*	22,5
Faible	60,2	7,8*	32,0
Moyenne	57,2	7,7*	35,1
Élevée	53,6	15,1	31,3
Plus élevée	49,3	14,2*	36,5
Statut d'activité habituel			
En emploi	56,1	10,5	33,5
Aux études	36,3	17,3*	46,4
Tient maison	61,6	9,9*	28,5
À la retraite	66,1	7,2*	26,7
Sans emploi	65,1	7,2*	27,7
Niveau de revenu			
Très pauvre	67,0	4,7**	28,3
Pauvre	63,9	10,0*	26,1
Moyen inférieur	61,6	8,5*	29,9
Moyen supérieur	55,5	11,1	33,4
Supérieur	53,3	11,9**	34,9
Conduite d'un véhicule automobile			
Oui	56,7	11,0	32,3
Non	63,4	7,3	29,4
Indice de soutien social			
Faible	68,5	7,8*	23,7
Élevé	57,1	10,0	33,0
Total	60,3	9,3	30,4

1. Pratique d'activités physiques de loisirs, 20 à 30 minutes par séance, au cours d'une période de 3 mois.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

En regard du statut d'activité habituel, le taux de pratique soutenue d'activités physiques est apparu significativement plus élevé chez les étudiants (46 %) que chez les autres groupes à l'exception des personnes en emploi. Le contexte particulier du milieu scolaire (infrastructures, cours d'éducation physique) jumelé à leur plus jeune âge expliquent probablement cette pratique plus importante. Par ailleurs, malgré un accroissement de leur temps libre, les personnes à la retraite ou sans emploi apparaissent moins actives (27 % et 28 % respectivement) que les étudiants.

Le niveau de revenu du ménage est associé de façon significative à la fréquence de pratique d'activités physiques. Bien que le taux varie peu entre les niveaux de revenu, on observe un taux de pratique d'activités physiques supérieur lorsque le niveau de revenu est plus élevé. Le niveau de soutien social de l'individu semble être également un facteur déterminant de la pratique de l'activité physique soutenue. Ainsi, 33 % des individus présentant un niveau élevé à l'indice de soutien social ont une pratique d'activités physiques soutenue alors que ce taux diminue à 24 % chez ceux qui perçoivent un plus faible soutien de leur entourage.

L'association entre la fréquence de pratique de l'activité physique et ces indicateurs sociaux et économiques a été analysée également pour la population sans incapacité. Essentiellement les mêmes relations sont observées (données non présentées); seuls les taux de pratique diffèrent, comme il a été montré précédemment (tableau 12.3).

Enfin, l'enquête a permis d'observer une association significative entre la conduite d'un véhicule automobile et la pratique de l'activité physique : les personnes conduisant un véhicule automobile sont plus actives que celles qui n'en conduisent pas.

12.2.5 Pratique de loisirs selon des indicateurs sociaux et économiques

Le lien entre la pratique des autres activités de loisirs et certains indicateurs sociaux et économiques est également marqué (tableau 12.10). Les individus les plus scolarisés ont un taux de pratique de loisirs significativement plus élevé que ceux qui sont les moins scolarisés (81 % c. 67 %). Au plan du statut d'activité habituel, un fort taux de pratique d'activités de loisirs est observé chez les individus en emploi ou aux études (83 % et 86 % respectivement), comparés à ceux qui ont un autre statut d'activité, dont le taux de pratique n'excède pas 70 %. De même, lorsque le niveau de revenu du ménage atteint un niveau moyen supérieur, le taux de pratique de loisirs s'élève à plus de 80 %. À l'inverse, en présence d'un très faible niveau de revenu, la pratique de loisirs diminue à près de 50 %.

La possibilité de conduire un véhicule automobile est un facteur qui semble faciliter la pratique de loisirs. Plus de 81 % des individus qui conduisent un véhicule pratiquent des activités de loisirs alors que ce taux baisse à 66 % chez ceux qui n'en conduisent pas. Enfin, chez les personnes ayant un niveau élevé à l'indice de soutien social, le taux de pratique de loisirs est de 78 %. Ce taux de pratique diminue à 64 % chez les personnes qui ont un faible niveau de soutien social.

Tableau 12.10

Pratique d'activités de loisirs autres que les activités physiques selon la scolarité relative, le statut d'activité habituel, le niveau de revenu du ménage, la conduite d'un véhicule automobile et l'indice de soutien social, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	%
Scolarité relative	
Plus faible	67,3
Faible	74,4
Moyenne	75,1
Élevée	75,9
Plus élevée	81,1
Statut d'activité habituel	
En emploi	83,4
Aux études	85,7
Tient maison	70,0
À la retraite	66,8
Sans emploi	60,8
Niveau de revenu	
Très pauvre	53,5
Pauvre	66,7
Moyen inférieur	71,9
Moyen supérieur	81,7
Supérieur	83,4
Conduite d'un véhicule automobile	
Oui	81,4
Non	65,7
Indice de soutien social	
Faible	64,4
Élevé	78,1
Total	72,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

12.2.6 Augmentation de la pratique d'activités physiques ou de loisirs et principaux obstacles rencontrés

Malgré une intention réelle de maintenir une pratique satisfaisante d'activités physiques ou de loisirs, certains obstacles peuvent limiter la participation des personnes avec incapacité. Le tableau 12.11 présente le pourcentage de personnes ayant exprimé le désir d'augmenter leur pratique d'activités physiques ou de loisirs. Plus de 50 % de la population avec incapacité souhaite augmenter sa pratique d'activités physiques. Ce sont davantage les personnes de 15 à 54 ans qui expriment ce souhait (63 % à 66 %) bien que ce soit

dans cette catégorie d'âge que le taux de pratique est le plus élevé. Au niveau des autres activités de loisirs, près de 40 % des personnes espèrent augmenter leur participation. Les groupes de 15-34 ans (55 %) et de 35-54 ans (51 %) veulent adopter ce comportement dans une plus forte proportion. Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes pour ces variables.

Tableau 12.11

Personnes souhaitant augmenter leur pratique d'activités physiques ou de loisirs selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	Activités physiques	Activités de loisirs
	%	
15-34 ans	65,5	55,3
35-54 ans	62,7	50,6
55-64 ans	54,3	37,9
65 ans et plus	35,8	22,7
Total	52,5	39,6

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Le tableau 12.12 présente les principaux obstacles identifiés par les individus qui souhaitent augmenter leur pratique d'activités physiques. Plus de 60 % de ceux-ci mentionnent qu'ils sont « incapables physiquement d'en faire plus », ce qui peut s'expliquer par les exigences d'une telle pratique par des individus ayant une incapacité. Le coût et l'éloignement des lieux de pratique sont également mentionnés comme obstacles mais dans de moindres proportions (21 % et 14 % respectivement). Sur le plan des autres activités de loisirs, la capacité physique d'en faire plus apparaît également comme un des obstacles les plus importants (42 %). Les coûts liés à la pratique sont mentionnés par près de 36 % des personnes et limitent ainsi davantage la pratique de loisirs que celle des activités physiques. D'autres obstacles ont été identifiés tant pour expliquer la difficulté de participer aux activités physiques qu'aux activités de loisirs : le besoin d'être aidé, mentionné par environ 10 % de cette population, la timidité ou le malaise, le transport inadéquat, etc. Parmi les « autres obstacles », sont mentionnés des

éléments aussi divers que la température (activités physiques), le manque de relations sociales, les obligations familiales ou la crainte de sortir le soir (données non présentées).

Tableau 12.12
Principaux obstacles mentionnés¹ par les personnes souhaitant augmenter leur pratique d'activités physiques ou de loisirs, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 1998

	Activités physiques	Activités de loisirs
	%	
Incapable physiquement d'en faire plus	60,5	42,2
Coût trop élevé	21,0	35,9
Lieu trop éloigné	13,9	15,5
Besoin d'être aidé	11,3	10,2
Timide ou mal à l'aise	7,3	7,7
Transport inadéquat	5,5	5,7*
Installations non adaptées	4,9	3,5*
Manque d'encouragement	4,9	5,5*
Besoin d'appareils spéciaux	3,2*	2,1**
Autres obstacles	17,9	16,5

1. Une personne peut avoir mentionné plus d'un obstacle.
- * Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
- ** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Conclusion

Synthèse et pistes de recherche

Les résultats de ce chapitre ont permis une description générale de la pratique d'activités physiques et de loisirs au sein de la population ayant une incapacité. Malgré les limitations fonctionnelles qui peuvent découler de leur état, les deux tiers de cette population participent, de façon générale, à une forme d'activités physiques durant les heures de loisirs. Cependant, en regard d'une pratique effective sur le plan sanitaire (2 fois par semaine ou plus), moins du tiers des personnes avec incapacité pratique de façon assez soutenue pour influencer leur état de santé, alors que cette proportion atteint 40 % dans la population sans incapacité; de plus, l'écart entre les deux populations semble s'accroître avec l'âge.

Ces différences entre les deux populations pourraient s'expliquer non seulement par l'impact de l'incapacité dans les activités quotidiennes, mais aussi par des exigences accrues (déplacement, transport, équipements adaptés, etc.) reliées au maintien d'une fréquence régulière d'activités physiques. L'impact de l'incapacité et ces exigences accrues semblent faire obstacle à la pratique de l'activité physique de façon plus importante chez les personnes âgées ayant une incapacité.

Certains indicateurs sociaux et économiques semblent limiter la pratique de l'activité physique: une faible scolarité, un niveau de revenu peu élevé et un faible soutien social. Cependant, on note que ces indicateurs sont également associés à la pratique de l'activité physique chez les personnes sans incapacité et ne peuvent donc expliquer à eux seuls le taux plus faible de pratique de l'activité physique soutenue chez les personnes ayant une incapacité. Les activités qui obtiennent la faveur populaire chez les personnes ayant une incapacité (marche, baignade, danse, jardinage) semblent posséder des caractéristiques communes: organisation simple et peu coûteuse requérant un faible niveau d'habiletés motrices et un équipement limité.

Quant aux autres activités de loisirs, les résultats montrent que plus de 72 % des individus en pratiquent durant leur temps libre. La baisse de la participation avec l'âge aux activités de loisirs suggère que le temps libre supplémentaire, généralement observé chez les personnes les plus âgées, n'est pas utilisé pour participer à ce type d'activités. Noreau et autres (1995) avaient observé que la majorité du temps additionnel dont disposaient les personnes ayant une incapacité était occupé par l'écoute de la télévision, laquelle constituerait une activité « tampon » qui remplit le temps libre supplémentaire. Comme la pratique de loisirs constitue une habitude de vie qui permet l'épanouissement de la personne tout au long de son existence, il serait important, dans le cadre d'une prochaine enquête, de disposer d'informations plus précises sur les loisirs – autres que les activités

physiques – pratiqués par les personnes ayant une incapacité (fréquence, nature et types d'activités).

L'impact potentiel de la présence d'une incapacité ne peut s'interpréter de façon identique pour la pratique de l'activité physique et celle des autres activités de loisirs. Considérant les exigences de la pratique de l'activité physique sur le plan des habiletés motrices, il est plausible que les incapacités reliées à la mobilité et à l'agilité ainsi qu'une santé physique précaire limitent davantage la pratique de ces activités. Le fait que « l'incapacité d'en faire plus physiquement » ait été mentionné par 60 % des individus comme un obstacle au désir d'augmenter la pratique est un indicateur de ce phénomène.

En regard des autres activités de loisirs, les résultats suggèrent que la présence d'incapacités, leur gravité et leur nombre limitent effectivement la pratique de loisirs. Cependant, les conséquences sociales et économiques de ces incapacités (scolarité limitée, chômage, faible revenu, difficultés de transport, faible soutien social) sont également des facteurs à ne pas négliger dans l'interprétation des causes potentielles d'une faible pratique de loisirs. Par exemple, on observe de grands écarts dans le taux de pratique de loisirs selon les différents niveaux de revenu du ménage. De plus, 36 % des individus qui souhaitent augmenter leur pratique de loisirs ont mentionné que les coûts étaient un obstacle important.

Éléments de réflexion pour la planification et l'intervention

Il est connu que la présence d'une incapacité risque de limiter de façon significative la participation d'un individu à des activités productives (travail, études, etc.). Dans ce contexte, la participation aux loisirs devient pour certains la seule activité qui permet de maintenir un niveau adéquat de participation sociale et de limiter une détérioration de la qualité de vie. Il demeure donc prioritaire de favoriser un plus grand accès à la participation aux loisirs chez les personnes ayant une incapacité. Comme la réduction des incapacités n'est

souvent plus possible chez une majorité d'entre elles, les interventions doivent davantage porter sur l'élimination des obstacles environnementaux qui limitent leur participation aux loisirs. D'une part, les facteurs socioéconomiques semblent être des obstacles majeurs à une participation plus soutenue aux activités de loisirs. D'autre part, on devra reconnaître de façon plus explicite la pratique de loisirs comme une habitude de vie pouvant avoir un impact significatif dans le domaine sociosanitaire. Cette reconnaissance devrait se concrétiser par le développement d'incitatifs réels sur les plans social et économique qui tendraient à atténuer les conséquences sociales de la présence d'incapacités. Ces différents facilitateurs sont des éléments essentiels à une augmentation significative de la participation aux loisirs des personnes ayant une incapacité.

Bibliographie

CALDWELL, L. L., et E. A. SMITH (1988). « Leisure: an Overlooked Component of Health Promotion », *Canadian Journal Public Health*, vol. 79, p. S44-S48.

ISO-AHOLA, S. E. (1982). « People Today: Withdrawing, Coping, Adapting », *Parks and Recreation*, vol. 17, p. 62-66.

ISO-AHOLA, S. E. (1983). « Social, Psychological Foundations for Leisure and Resultant Implications for Leisure Counseling » dans DOWD, T. E. (éd.), *Leisure Counseling: Concepts and Applications*, Springfield, Il., C. C. Thomas.

NOREAU, L., G. MURPHY, G. TREMBLAY, et R. CANTIN (1995). « Niveau de pratique de loisir et influence des caractéristiques personnelles et environnementales chez des personnes ayant une déficience motrice », *Loisirs et Société*, vol. 18, n° 1, p. 209-232.

SPREITZER, E., et E. SNYDER (1987). « Educational-Occupational Fit and Leisure Orientation as Related to Life Satisfaction », *Journal of Leisure Research*, vol. 19, n° 2, p. 149-158.

